

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne

CANADA ET ETATS-UNIS .. \$5.00
UNION POSTALE .. \$5.00

Edition Hebdomadaire

CANADA .. \$1.00
ETATS-UNIS .. \$1.50
UNION POSTALE .. \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

43 RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461

REDACCTION : Main 7460

LA CONSCRIPTION

La Gazette disait, ce matin, dans ses notes de rédaction :

"Plusieurs assemblées convoquées pour encourager le recrutement ont été interrompues par le cri : 'Pas de conscription !' Il semblerait qu'il s'est produit en certains quartiers un mouvement concerté afin de créer l'impression que les Canadiens vont être forcés de s'enrôler pour le service à l'étranger. Le but des organisateurs de ce mouvement ne peut être bon. Aucun article de la loi n'autorise la conscription ou l'enrôlement forcé pour les guerres étrangères; et le parlement n'adopte pas et ne doit pas adopter un tel dispositif. Ceux qui entravent le travail patriotique des officiers recruteurs par des cris de cette nature sont mal renseignés et leur action est malfaisante."

Ce court paragraphe renferme une parcelle de vérité et beaucoup d'inexactitudes. Les actes de violence qui ont marqué la manifestation de vendredi ont assurément aussi répréhensibles que les désordres provoqués à Ottawa, en décembre, par des miliciens en uniformes, aussi contraires à la liberté et à la paix publique que le sac du *Devoir* dirigé par des soldats canadiens déguisés en patriotes italiens. Mais ces violences de vendredi, qui les a provoquées? C'est d'abord cet officier qui a déclaré que si les Canadiens ne s'enrôlaient pas volontairement, ils seraient bientôt forcés de le faire malgré eux. Ce sont ensuite des énergumènes comme MM. Ballantyne et Dawson, qui ont menacé de jeter sur le pavé leurs jeunes employés qui refuseraient d'aller se faire tuer pour l'Angleterre... et pour soulager le budget de ces messieurs. Les autorités n'ont pas désavoué ces paroles, elles n'ont pas réprimé ces tentatives de chantage et d'intimidation que la Gazette confond avec le "travail patriotique" des agents recruteurs. Le peuple a vu dans ces manœuvres la pensée secrète du ministère; il a voulu prouver aux politiciens qu'il n'entendait pas se laisser faire violence. Rien n'indique qu'il y ait eu une "action concertée".

La Gazette est-elle si certaine que nous n'allons pas à la conscription? Le parlement, affirme-t-elle, ne décrètera pas le service obligatoire, il ne doit pas le faire.

Le parlement a fait et décrété bien des choses que la Gazette ne trouvait pas opportunes, qu'elle jugeait même absurdes et condamnables, tant que ses chefs politiques n'eurent pas décidé de les mettre à exécution — par exemple, la contribution de trente-cinq millions à la flotte impériale.

Le gouvernement a porté successivement le chiffre des troupes destinées à la guerre européenne de cinquante mille hommes à cent mille, puis à cent cinquante mille; et il a déclaré qu'il maintiendrait ces effectifs. On a même fait dire à M. Borden que le Canada fournirait à l'Angleterre cinq cent mille soldats. Même si le gouvernement s'en tient au chiffre de cent cinquante mille, et que les troupes anglaises et canadiennes continuent d'être massacrées comme elles l'ont été à Langemark, il faudra, pour peu que la guerre se prolonge, enrôler au moins 250,000 hommes.

Si le recrutement volontaire ne suffit pas à remplir ces cadres, le gouvernement va-t-il faire savoir aux autorités impériales qu'il ne peut faire honneur à sa signature? Il est plus probable qu'il exécutera le programme annoncé par le colonel Wilson: il aura recours à l'enrôlement forcé. Et quelle objection pourront formuler tous ceux qui ont affirmé que c'est le *devoir* du Canada de prêter main-forte à la Grande-Bretagne?

Le gouvernement aura-t-il même besoin, pour tenir ses engagements, de l'autorisation des chambres? La Gazette tient pour certain que les lois actuelles n'autorisent pas l'enrôlement forcé pour le service à l'étranger. En est-elle bien sûre? Tant que les lois ont été interprétées et appliquées par des hommes d'Etat qui avaient le courage d'être canadiens avant d'être impérialistes, fort bien. Mais depuis quinze ans les chefs politiques de la Gazette proclament à l'envi que le Canada est tenu de participer à toutes les guerres de l'Angleterre. Depuis un an les chefs des deux partis, et leurs suivants au parlement et dans la presse, se sont évertués à prouver que l'intérêt du Canada, dans la guerre actuelle, est identique à celui de l'Angleterre; ils ont répété à satiété que les libertés et la sécurité du Canada sont aussi menacées par les "barbares" allemands que celles de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de la France. Seuls, dans la grande presse canadienne, nous avons contesté l'exactitude de ces propositions extravagantes. Nous avons paru prêcher dans le désert. Le gouvernement ne peut-il se considérer comme autorisé à user de tous les pouvoirs que la loi de la Milice lui confie "pour la défense du Canada"? L'un de ces pouvoirs n'est-il pas d'envoyer la milice canadienne à l'étranger, "pour la défense du Canada"? Et la même loi n'autorise-t-elle pas le gouvernement, par simple décret ministériel, à remplir les cadres de la milice par l'enrôlement forcé et le tirage au sort?

Il n'est sans doute pas à propos d'effrayer le peuple inutilement; mais il est plus répréhensible encore de leurrer d'illusions et de lui cacher les conséquences possibles et même probables de l'attitude et des engagements pris par ses gouvernements.

De reste, le régime de la conscription vaudrait mieux que le système de chantage et d'intimidation inauguré par M. Ballantyne. Sur ce point, M. Leclercq a donné la note juste.

Ont seuls le droit de combattre logiquement la conscription ceux qui nient l'obligation légale et morale du Canada de participer à la guerre actuelle et aux armements de la Grande-Bretagne.

Henri BOURASSA.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Dans un discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Sempach, qui a sauvé la Suisse de la domination étrangère, le général Ulrich Wille, commandant en chef de l'armée suisse, si on croit une récente dépêche de Berne, aurait manifesté quelque inquiétude au sujet des dangers que court la confédération helvétique. Il aurait déclaré que, tout en espérant que les malheurs directs de la guerre lui seraient épargnés, la Suisse n'est pas rassurée sur l'avenir. Placée entre les violents orages qui éclatent de tous côtés autour d'elle, la République ne pourrait que par une chance extraordinaire se tenir jusqu'au bout dans la paix et la sécurité.

Mesures de précaution

Les motifs d'alarme ne manquent pas, en effet. Le grand état-major italien a déclaré en état de guerre la province de Domo d'Ossola et mis en état de défense la frontière du Simplon; on annonce également que le gouvernement suisse a déci-

dé, il y a plusieurs semaines déjà, la mobilisation de ses troupes, du Gothard, notamment le renforcement des garnisons de ses forts d'Airolo et d'Andermatt. Ces mesures de précaution, prises de part et d'autre, sembleraient indiquer que l'on redoute quelque surprise de ces côtes. Or, comme l'Italie n'a nullement l'intention d'envahir la Suisse et n'aurait aucun intérêt à chercher par ce passage périlleux à atteindre l'Autriche, d'autant qu'elle s'avance victorieusement dans le Trentin et la Dalmatie, d'aucuns en concluent que l'on craint sans doute que les Austro-Allemands ne songent à emprunter le territoire helvétique pour se jeter sur la Lombardie.

On avait déjà envisagé cette hypothèse dès le lendemain de l'entrée en campagne de l'Italie; toutefois, on s'imaginait alors que l'offensive autrichienne ne serait pas dans la nécessité de chercher des détours, par ce fait qu'étant en possession des cols des Dolomites cet avantage stratégique faciliterait aux Autrichiens l'invasion de l'Italie par les plaines de la Vénétie. La rapidité de l'avance italienne, à laquelle ils ne croyaient pas, a toutefois déjoué tous leurs calculs; et dans la terrible extrémité où se trouvent réduites leurs fortresses de Tolmino et de Goritz, dont la

chute prochaine paraît inévitable, il est permis de se demander s'ils ne considèrent pas la partie comme perdue sur cette partie du front, sacrifiée aux opérations contre la Russie, et s'ils n'attendent pas une diversion de la part de leurs alliés les Allemands, qui se sont réservés jusqu'ici, dans une certaine mesure, du côté du front italien.

Evidemment, tout est possible de la part de ceux qui affichent leur mépris des engagements internationaux et des neutralités. Le jour où ils se verront écrasés sous l'étau qui les enserrera, ils sont capables de tous les coups de tête. Il semble bien invraisemblable, néanmoins, que les Allemands tentent de pénétrer en Italie par la Suisse, pour la seule raison qu'ils auraient affaire à une nouvelle armée de 300,000 hommes remarquablement entraînés et équipés, et résolus à faire respecter l'intégrité de leur territoire.

L'opinion en Suisse

L'Allemagne se gardera donc, pour l'instant tout au moins, de se heurter à un obstacle qu'elle sait infranchissable. Il n'y aurait plus, le jour où l'envahisseur se présenterait aux frontières helvétiques, de Suisses allemands ou français. Il n'y aurait qu'un peuple étroitement uni pour défendre son bien le plus cher et le plus précieux : son indépendance.

On a beaucoup parlé, depuis le début de la guerre, de la diversité des sentiments qui se sont manifestés dans la Suisse romane comme dans la Suisse du nord. Il est bien vrai que la Suisse française a été, dès le commencement de la guerre, tout à fait francophile, tandis que dans les contrées où la langue allemande est la langue maternelle — et c'est la majeure partie de la Suisse — on ne cachait pas les sympathies pour l'Allemagne. C'était d'ailleurs fort compréhensible. Toute la Suisse du nord a de si larges rapports avec l'Allemagne, au point de vue du commerce, de l'industrie, de la science, des mœurs, de la langue, qu'il était très normal que les Suisses allemands sentissent avec les Allemands, comme les Suisses français avec les Français.

Un correspondant du *Petit Parisien* dit à ce propos :

"Je n'apprendrai rien de nouveau aux lecteurs, en leur disant que dans tous les cantons où l'on parle français, l'enthousiasme pour les alliés et particulièrement pour la France, est aussi vif et sincère qu'en France même. A Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bienne, la Chaux-de-Fonds, les magasins étalent à profusion des bustes et photographies des généraux français. Dans tous les centres horlogers, l'industrie des montres a fait place à la fabrication des munitions de guerre pour la France. Les Allemands, de leur côté, n'ont pas manqué de s'adresser à ces industriels, mais ni eux, ni leurs ouvriers n'ont accepté de travailler pour le compte de l'Allemagne. L'un d'eux me disait, il y a quelques jours :

"Si le sort de la guerre doit dépendre des munitions, nous travaillerons nuit et jour s'il le faut, mais c'est la France qui tirera les derniers coups de canon."

"Dans la Suisse allemande, il n'en est pas de même; pourtant, j'ai pu constater que l'opinion publique à Berne, et même en partie à Bâle, a tourné en faveur des alliés, malgré les efforts désespérés que font les Allemands pour se cramponner dans ces dernières villes. Leur place forte est Zurich. Là, on voit dans les magasins, au lieu des portraits de généraux français, ceux de Hindenburg et des autres généraux allemands."

"C'est par Zurich que des commerçants suisses, peu scrupuleux, arrivent, malgré la surveillance du gouvernement, à passer en contrebande tout ce qui peut alimenter l'Allemagne et l'Autriche; non seulement les produits suisses, mais même du riz et du blé."

L'évolution du sentiment public signalée ici a été constatée, à plusieurs reprises et nombre de Français optimistes ont exagéré la signification. C'est sans doute aller beaucoup trop loin que de dire — et surtout de croire — que la Suisse intellectuelle d'aujourd'hui, de germanophile qu'il était devenue francophile. Si la presse de langue allemande n'est pas toujours tendancieusement ou malveillante, la satisfaction manifeste avec laquelle elle accueille les informations défavorables aux Alliés ne permet vraiment pas de conclure à de nouvelles dispositions de la Suisse allemande. L'évolution n'est guère perceptible encore. Mais quoiqu'il en soit de la réalité de ce prétendu revirement, il ne paraît pas avoir eu une in-

fluence sensible sur les rapports d'intérêts entre la Suisse et les deux groupes de belligérants.

La France dupée

M. Gustave Téry écrit dans le *Journal*, de Paris :

"On se demandait chez un commerçant si, la paix rétablie, les Boches trouveraient encore le moyen de se réinstaller surnoisement en France pour nous inonder de leur camelote. Cette fois, la leçon nous servirait-elle? Ou serions-nous, après la guerre, aussi naïfs qu'avant?"

"N'en doutez pas, dit en souriant un industriel qui revenait de Genève. Les Boches auront d'autant moins de peine à reprendre avec nous leurs relations commerciales qu'en réalité, à cette heure même, elles ne sont pas encore interrompues..."

"On se récria : 'Et la loi du 25 mars? Ne menace-t-elle pas les contrevenants des sanctions les plus sévères?'"

"Vous aurez beau faire toutes les lois que vous voudrez, reprit l'industriel, vous n'empêcherez pas les Allemands de continuer leur trafic en Suisse, et, comme nous n'avons nous-mêmes aucune raison de rompre nos excellents rapports avec la Confédération helvétique, les Boches pourront toujours chercher à Berne, Zurich ou Bâle les hommes de paille qui leur sont nécessaires. Ils les y trouvent d'autant plus aisément qu'au besoin ils les y mettent..."

Avant la guerre, quelques patriotes clairvoyants dénonçaient déjà les "Prussiens masqués"; le masque était français, britannique ou belge; maintenant, le masque est suisse, et tout est dit. C'est ainsi que les Boches sans pudeur réussissent à nous vendre, en les faisant passer par Bâle, les tissus qu'ils nous ont volés à Roubaix. Les vérificateurs des douanes les reconnaissent facilement; mais tous les papiers, tous les certificats d'origine sont en règle. Et il n'y a, paraît-il, rien à faire, si ce n'est convenir une fois de plus que ces gredins sont très forts et attendre l'heure où ils nous paieront tout ça."

Ainsi, la Suisse est restée tout naturellement l'intermédiaire des Allemands pour leur commerce en France. Elle est bien davantage encore — ce qui est plus grave pour le moment — l'entrepôt de ravitaillement de l'Allemagne. L'opinion française s'en est émue, et les Suisses eux-mêmes se préoccupent de boucher les fissures du blocus organisé par les Alliés contre les empires du centre.

Un trust d'importation

Pour ce faire, on a proposé — et le projet est à l'étude s'il n'est pas déjà adopté — d'instituer un trust d'importation, un organisme qui fasse pour les marchandises de toute espèce ce que le gouvernement fédéral a fait pour les céréales. Ce trust, qui serait une entreprise privée, servirait d'intermédiaire pour toutes les importations et en contrôlerait l'emploi.

Les journaux suisses germanophiles n'ont pas tardé de protester contre cette atteinte à l'indépendance nationale. Par contre, le *Journal de Genève* reconnaît que, si la France fournit à la Suisse toutes les marchandises dont elle a besoin, on doit "lui donner toutes les garanties qu'elle peut légitimement désirer concernant l'usage que le trust fera de ces marchandises".

D'ailleurs, la Suisse n'a pas le choix entre le trust d'importation et l'entière liberté de ses mouvements, comme l'a déclaré le conseiller fédéral Schulthess, chef du département de l'économie nationale. Et l'objection que cette mesure, ainsi que d'autres destinées à en assurer la pleine efficacité, constituerait un acte inamical vis-à-vis de l'Allemagne, tombe d'elle-même devant le précédent créé par cette puissance qui exige que les rares marchandises qu'elle livre à la Suisse ne puissent profiter aux Alliés.

Uldéric TREMBLAY.

La police de Montréal dit avoir arrêté un agent de l'Allemagne sur la montagne, il y a quelques heures. Les circonstances de cette arrestation sont d'apparence défavorables à l'inculpé. Il n'y aurait rien d'étonnant que cette capture fût imminente. Les Allemands, qui sont merveilleusement organisés pour faire la guerre, ne doivent pas avoir négligé de placer de leurs amis à Montréal, le centre commercial du Canada. La police préposée à la surveillance des étrangers sujets de pays ennemis se doit de les surveiller encore mieux qu'elle ne le fait. Qu'on crie moins sus aux Allemands d'outremer et que l'on surveille davantage ceux d'ici qui paraissent suspects.

BILLET DU SOIR.

PAR CHARITE

Il y a un mois, le frère servant, commis à l'emploi de coiffeur du monastère, a subi l'opération d'un fibrome. Et les moines ont dû pour lors pratiquer tour à tour la générosité des artistes capillaires.

Cet après-midi, devant les coups de chapeau des publics urbains, tête et pieds nus, dans son épaisse robe de bure, le prieur, sous un rôtissant soleil de canicule, gagne la boutique accoutumée.

Le barbier, qui souffre d'une affection soporeuse, achève une demi-heure de sieste sur une de ses chaises. Près des fenêtres, maint folliculaire, Roger Bon Temps du type Béranger, devise, amusé par le jeu de Palamède.

— On tace notre dormeur, savez-vous, d'être lade, tout gourmet qu'il soit de vin vieillardi parce qu'il le trouve confortable, mais ça fait toujours bien un gros mois qu'il les tond pour rien.

— Qu'il fasse donc son petit Aranda: le ministre espagnol a bien chassé les Jésuites de son pays....

— Il s'est bien proposé, hier soir, de faire jouer ses vieilles lames s'il en revenait aujourd'hui. Ce n'est toujours pas avec de la monnaie de moine, après tout, qu'il va réussir à payer ce vide-bouteilles qu'il a transformé en boutique.... Tiens! savez-vous, moi, je trouve que ce ne sont pas toujours les raseurs qui sont les plus rusés....

Le prieur, qui est entré, souriant, va s'asseoir sur la chaise que vient de quitter le coiffeur, tandis que celui-ci, qui a échangé un regard d'intelligence avec les joueurs, cherche ses outils en pensant que voilà d'avance quinze nouveaux sous de fichus.

Cependant qu'il fait sa coupe, de l'autre côté de la cloison aux plans jointives, qui sépare la boutique de la cuisine de l'ancien vide-bouteilles, un matou, qui n'a rien du chat de Carabas, fend l'air de ses raquettes miteuses....

Le figaro, traduisant son impatience par la rapidité de sa besogne, qu'il accomplit à l'aide d'un rasoir à dents de scie, rase maintenant le crâne du prieur dont les traits se contractent involontairement....

A la fin, emporté par les miaulements qui n'ont cessé de lui agacer le tympan, il ouvre le judas, pratiqué dans la porte de la cloison, et demande :

— Mais diable qu'a ce vilain matou à jurer de la sorte?

Et le religieux, moqueur, de répondre illico :

— Que voulez-vous, mon pauvre homme, ce doit être un chat auquel on fait les cheveux par charité.

Jacques STERILE.

DANS L'ABITIBI

ON SE PLAINT DU SERVICE DU TRANSCONTINENTAL.

Voici une lettre ouverte que M. Hector Authier, maire d'Amos, nous prie de reproduire, par rapport à la manière dont le Transcontinental traiterait la région de l'Abitibi. Elle est adressée à MM. Casgrain et Blondin, tous deux représentants de régions par où passe cette voie ferrée, et tous deux ministres :

Messieurs les Ministres,

Vous représentez dans le cabinet fédéral, les districts de Québec et des Trois-Rivières, c'est-à-dire ceux qui ont fourni le plus de colons à l'Abitibi, ceux qui sont le plus intéressés au développement du nord-ouest de la province, tributaire naturel de vos villes.

C'est pourquoi je m'adresse à vous publiquement pour dénoncer l'administration actuelle du chemin de fer Transcontinental qui, au lieu d'aider, comme ce serait son devoir, au progrès de notre région, semble vouloir l'étouffer autant qu'elle le peut.

Dans une lettre ouverte aux sénateurs et aux députés de la province de Québec à Ottawa, l'expressim, au mois de mars dernier, la crainte que nous ne fussions maltraités par le ministère des Chemins de fer, et je vous suppliais de veiller et de prier. Nous demandions des taux raisonnables de transport pour les voyageurs et les marchandises, des trains entre Winnipeg et Québec, l'installation du télégraphe, des messageries, un courrier postal entre Québec et Amos, un service direct, sûr et rapide.

Or, quoique le chemin de fer soit exploité par le gouvernement depuis trois mois, nous n'avons encore rien obtenu qui satisfasse à des demandes si naturelles et si légitimes.

Je sais des gens qui ont payé, sur les trains du gouvernement, cinq sous le mille pour voyager, comme au temps de la construction. On a payé d'ailleurs tous les prix, et pour

les voyageurs et pour la marchandise. Ce qui est pis encore, pendant des semaines, on a refusé de transporter "par ordre du surintendant", et il a fallu une menace d'émue à Amos pour faire comprendre aux employés du train qu'ils devaient être plus intelligents que leur supérieur.

Et, grands dieux! quels trains nous a-t-on donnés? Nos femmes et nos enfants ont été obligés de voyager dans un antique "char à boeufs", tout en payant très cher. Quand on avait la bonne fortune de monter à bord d'un convoi de prisonniers autrichiens en route pour le camp de Spirit, les voitures étaient convenables. Les voyageurs de Québec qui sont allés jusqu'à la gare (pardon, dans le champ en arrière des bureaux de la Marine) avec billet de passage dans leur poche, ont refusé de prendre le train régulier parce qu'ils l'ont trouvé trop dégoûtant. Un vieillard venu récemment pour visiter son fils, prêtre dans l'Abitibi, est mort peu après son retour, et l'opinion générale attribue son décès aux fatigues excessives causées par le voyage dans un de ces trains qui prennent trois jours pour aller de Québec à Cochrane.

Depuis la mi-juillet, il y a eu amélioration: le train ne perd pas ses nuits à Parent et à O'Brien (c'est notre village de Privet qu'on a nommé O'Brien), et il est supposé parcourir la distance de Québec à Amos en 24 heures. Mais grâce à l'organisation, ce train est toujours arrivé et arrivera toujours avec quelques heures de retard.

Les voyageurs retardent donc de quelques heures, et la marchandise de quelques jours généralement.

Il n'y a pas encore de télégraphe Pas encore de messagerie!

Le service des postes n'existe pas sur une certaine partie de la ligne, tandis qu'à Amos, à Rivière Bell, à Privet, à LaSarre, etc., on reçoit le courrier postal par Cochrane, Ont. Une lettre mise à la poste le mardi à Québec nous arrive le mardi suivant, quand elle pourrait être ici le vendredi au plus tard, s'il y avait un courrier de Québec. Il y a trois mois que j'ai attiré l'attention du ministère des Postes sur la nécessité de nous envoyer notre courrier par Québec, mais ma demande est encore "sous considération". (Serait-elle dans les dossiers de ce fonctionnaire qui vous a amené, Monsieur le Ministre des Postes, à refuser de nommer notre bureau "Amos-sur-Harricana", sans doute parce que ce serait un nom intelligent composé?)

Dans nos malheurs, nous avons pour nous consoler la lecture des journaux qui racontent les beautés du rapide de Toronto à Winnipeg et louent M. Cochrane d'avoir couru en deux le Transcontinental de façon à en placer le terminus sur le lac Ontario.

Nous ne sommes pas jaloux pourtant! Nous ne voulons rien enlever à nos voisins qui leur appartiennent; nous demandons seulement ce qui nous est dû.

J'aurais bien raison de me plaindre ici des taux de transport annoncés pour le bois de pulpe, le grand produit de notre district, mais cette lettre est déjà longue. Si je revenais, s'il est nécessaire, et si les réclamations de nos commerçants ne sont pas entendues en temps utile.

Je ne puis cependant terminer cette lettre. Messieurs les Ministres, sans vous demander si vous êtes les auteurs de la nomination du personnel qui est surintendant du Transcontinental à Québec. Ce chef de service aurait pu, par une administration intelligente, adoucir nos misères, mais il s'est montré au contraire d'une grande sévérité, pour le moins, chaque fois qu'il en a eu l'occasion.

A tout événement, la population du territoire servi par le Transcontinental dans notre province, population déjà considérable et qui grandira, est profondément indignée du sort qui lui est fait, et je suis le porte-parole de tous, sans distinction d'origines ou de partis, pour vous écrier que nous en avons plein le dos de votre ministère des Chemins de fer et de l'administration du Transcontinental.

Bien à vous,

Hector AUTHIER,

Maire d'Amos.

Amos-sur-Harricana,

23 juillet 1915.

GRANDE NERVOSITE A NEW-YORK

New-York, 26. — Les "valeurs de guerre" ont subi une hausse vertigineuse ce matin sous le coup d'une combinaison nouvelle des compagnies d'acier qui circulerait sur le marché. Le Bethlehem Steel est monté de 14 points jusqu'à 222, le Baldwin Locomotive de 79 1/2 jusqu'à 82 1/2 et l'American Car a subi une hausse aussi, par suite des rumeurs de commandes de guerre.

Le Pacifique-Canadien, le Lehigh Valley et le S. Paul, dans les chemins de fer ont perdu 1 point.

Vers midi quand la rumeur sur la destruction du navire américain Leelanaw s'est accréditée, les valeurs américaines ont commencé à subir une baisse et le Bethlehem Steel est descendu à 210.

Car on craint une guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne à la suite de ce nouvel outrage teuton.

Les valeurs américaines sont en baisse de plus en plus par suite de la destruction du Leelanaw.

BLOC - NOTES

Le sinistre de l'*Eastland* a enroulé Chicago et terrifié les Etats-Unis. C'est une des plus grandes catastrophes maritimes de l'époque avec celles du *Titanic*, de l'*Empress* et du *Lusitania*.

Nous vivons dans une époque où s'élève sur des naufrages et des guerres sans précédent dans l'histoire.

Notons, au point de vue pratique, avec quelle promptitude les autorités américaines ont appréhendé le capitaine et les officiers du bord. Dans les pays britanniques, on n'agit pas avec cette célérité, en de telles circonstances.

Tout le monde voit des aéroplanes, de ce temps-ci, dans notre région. Il y a évidemment des mystificateurs qui se complaisent à monter des bateaux aériens aux alarmistes. Le singulier, c'est que tous les aéroplanes signalés seraient porteurs de faux noms. Pourqu'on diable des faux, qui exposerait les aviateurs à se faire tirer dessus et descendre plus vite qu'ils ne le voudraient? Il y a eu ainsi, en France, des alarmes nombreuses sur maints points du territoire. Et presque toujours, une fois la vérité recherchée, on s'est aperçu qu'il y avait peu de fondement à tout cela. L'imagination des gens n'est-elle pas un peu surexcitée par ce qu'ils ont lu, le soir, avant de s'aller coucher, dans les journaux à sensation?

M. R. L. Borden est à Paris; les dépêches disent qu'il a dîné avec M. Poincaré, le président de France. Voilà qui fournira un nouvel argument aux gens qui veulent exploiter les sentiments des Canadiens-français pour la France.

Le *Droit* écrit que si les écoles de la commission des écoles séparées régulières lui sont enlevées par la nouvelle commission qui vient de nommer le ministère Hearst, la commission régulière en ouvrira d'autres dans les églises.

On ne voit pas bien comment les gens de Toronto pourront fermer celles-là!

Les Etats-Unis parlent de construire 50 nouveaux sous-marins et de porter le chiffre de leur armée régulière à 500,000 hommes, appuyés sur une réserve considérable, entraînée d'après les méthodes suisses.

Cela sera un des résultats de l'agitation causée aux Etats-Unis par la discussion de leurs méthodes de défense, que beaucoup de journalistes et d'experts écrivent devoir être insuffisantes, advenant un conflit avec un pays étranger.

M. Lemieux montre tout autant de curiosité à l'endroit de la visite de M. Borden en Grande-Bretagne que les conservateurs en montreraient jadis à l'occasion des voyages de M. Laurier à Londres. M. Lemieux pense que M. Borden pourrait bien y être allé chercher des prétextes d'élections, d'autant, dit-il, que les conservateurs s'y préparent en secret.

Est-ce que les libéraux ne s'y préparent pas, eux aussi?

On rencontre, de ce temps-ci, une foule de gens qui ne voudraient pas se dire nationalistes, qui répudient le nationalisme et qui dès qu'ils parlent, parlent comme des nationalistes.

Il font du nationalisme comme M. Jourdain faisait de la prose. Il ne faut pas le leur dire, mais les laisser continuer.

La presse canadienne aura la censure. Cela réjouit la *Parie* et d'autres journaux du même type. Il fallait s'y attendre. Plus on prêche la tolérance, en paroles, dans certaines feuilles, moins on veut la voir pratiquer.

Les submersibles allemands viennent de couler six nouveaux vapeurs anglais et français, à l'heure précise où les dépêches notaient que, depuis une semaine, ils n'en avaient attaqué aucun.

Cela prouve bien qu'après la note américaine, que Berlin n'entend pas discontinuer ses actes de piraterie de sitôt.

On signale, dans les différentes hautes du blé, en Amérique, la hausse des cours, due à la température humide et à l'apparition de parasites de cette céréale.

Il est peu étonnant que cette hausse ait lieu, cette année, quand l'on pense que, pendant les mois prochains, à moins que le forment des Dardanelles n'aboutisse bientôt, les neutres et les alliés s'approprieront ici de tout le blé qui leur manquera pour combler leurs greniers, d'ici à 1916.

LE PASSANT.

M. SADELEER A SPENCER WOOD

LE MINISTRE D'ETAT BELGE EST REÇU CHEZ LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Québec, 23. — M. Louis de Sadeleer, ministre belge, envoyé spécial du gouvernement belge auprès du président Wilson, a été, vendredi et samedi, l'hôte du lieutenant-gouverneur, M. P. E. Leblanc, qui a donné, samedi, un lunch en son honneur au club de la Garrison. Dans l'après-midi, le distingué visiteur s'est rendu à Sainte-Anne de Beauré en compagnie du lieutenant-gouverneur.

LA CENSURE AU CANADA

TEXTE DE L'ARRETE MINISTERIEL CONFÉRANT AU GOUVERNEMENT LE POUVOIR DE L'EXERCER. — COMMENT ON L'INTERPRETE.

Ottawa, 24. — Voici la traduction aussi exacte que possible, de l'arrêté ministériel relatif à la censure que le ministre a adopté le 10 juin dernier et que la *Gazette du Canada* a publié aujourd'hui:

Présents: Son Altesse royale le gouverneur-général et son conseil. Son Altesse Royale, le gouverneur-général, par et de l'avis du conseil privé du roi pour le Canada, et sous l'autorité et en vertu de la loi des mesures de guerre, ordonne et statue ce qui suit:

1. Le Secrétaire d'Etat peut, s'il le juge à propos, nommer une personne à titre de censeur des écrits, articles, matières imprimées et publications publiées par toute maison d'imprimerie, atelier d'impression ou établissement analogue, et toute personne ainsi nommée aura le droit d'entrer et de pénétrer dans tel établissement et de le visiter avec un ou des assistants, de temps en temps, et d'y rester le temps raisonnablement nécessaire, et d'examiner, considérer, approuver ou rejeter tout écrit, copie, matière imprimée ou avant être imprimée ou livrée à la publication dans ce local; et après le choix d'une telle personne en charge de ce local, aucun écrit, copie ou autre matériel dans cet endroit, s'ils ne sont au préalable approuvés par la personne nommée ainsi comme censeur; et le fait d'imprimer ou de publier tels articles, copie ou autre matière sans telle approbation sera présumée être une contravention au présent arrêté.

2. Le fait d'imprimer, de distribuer, ou de faire imprimer ou distribuer toute lettre, communication, rapport ou nouvelle ayant trait aux opérations de la guerre actuelle, ou au mouvement de l'armée, ou aux armées de terre ou de mer de Sa Majesté ou des alliés de Sa Majesté ou des armées ou opérations de terre et de mer de Sa Majesté et de ses Alliés, pour les fins de la présente guerre ou critiquant ou commentant la politique, les agissements ou l'action d'un gouvernement d'une puissance neutre quelconque, pourvu que telle publication ou distribution de n'importe quelle déclaration contenue dans telle lettre, communication, rapport ou nouvelle soit de nature à créer de la désaffection envers Sa Majesté ou à empêcher, embarrasser ou retarder le succès des forces de Sa Majesté, par terre ou par mer, et celui de ses Alliés, ou à nuire aux relations de Sa Majesté avec n'importe quel état étranger, ou à assister ou à encourager l'ennemi de quelque manière que ce soit, ou à empêcher, embarrasser ou retarder la conduite heureuse de la guerre, sera présumé être une contravention au présent arrêté.

3. Dans toute contravention au présent arrêté, l'accusé sera passible sur procès par jury, d'un emprisonnement de la durée maximum de deux ans, et d'une amende maximum de \$5,000; et, sur conviction sommaire, d'un emprisonnement d'une durée maximum de six mois et d'une amende maximum de \$2,000. Et le propriétaire du local, et tout directeur ou titulaire de telle compagnie exploitant ou faisant opérer l'établissement où telle offense a été commise seront aussi respectivement passibles de la pénalité et de l'amende ci-dessus mentionnées. De plus, tous les exemplaires, journaux, revues, brochures ou tracts imprimés, publiés ou distribués en contravention du présent arrêté, en quelque possession qu'ils soient, pourront être saisis et détruits par n'importe quel agent de la paix et si le Secrétaire d'Etat le veut, les presses à imprimer, l'atelier et les machines de cet établissement, ou qu'y sont attachés seront mis sous séquestre et le local pourra être fermé indéfiniment ou pour telle période de temps qu'adjugera le Secrétaire d'Etat.

(Signé) Rodolphe BOUDREAU, Secrétaire du Conseil Privé.

Comme on le voit, en dépit de la phraseologie embroussaillée de cet arrêté, l'intention en est claire. Le Secrétaire d'Etat peut nommer un censeur à n'importe quel journal du pays, de même qu'à n'importe quel atelier d'imprimerie. Rien ne l'oblige à en nommer dans tous les ateliers, il peut en imposer un à un journal et ne pas en imposer ailleurs. Ce censeur ou son délégué ont le droit de visite, dans les établissements de leur ressort et rien ne peut s'y publier sans avoir reçu leur approbation. Le fait de publier quoi que ce soit sans l'approbation du censeur attaché à tel établissement, expose à des poursuites.

De même, il est défendu de publier quelque renseignement que ce soit ou n'importe quel critique ou commentaire sur les mouvements des troupes de terre et de mer, qui

M. MARTIN A QUEBEC

IL FAIT PART AUX HABITANTS DE LA VIEILLE CAPITALE DE L'HONNETETE DE SES INTENTIONS DANS LA LUTTE POUR LE TRAMWAY.

(De notre correspondant.)

Quebec, 26. — Le maire Médéric Martin de Montréal, accompagné de Madame Martin et de M. et Mme Bélair, est arrivé, samedi, à Québec où il a passé la journée d'hier. M. Martin n'a fait, ici, qu'un voyage de repos et, après avoir visité S. Anne de Beauré, il est retourné, hier soir, à Montréal.

Interrogé au sujet de l'imbroglio municipal de la Métropole, le maire Martin a exprimé le regret que certaines gens cherchent à empêcher l'adoption de la nouvelle franchise du tramway. « Derrière cette opposition, dit-il, sont les intérêts de la compagnie d'autobus. Moi, comme maire de Montréal, je travaille pour ce que je considère le plus avantageux pour la ville. Si ceux qui appuient l'octroi d'une franchise de 30 ans à la compagnie d'autobus méritent d'être appuyés, à plus forte raison, les mérites nous, nous qui favorisons la franchise du tramway, car le tramway existe à Montréal depuis très longtemps, et pratiquement, c'est lui qui a fait la ville ce qu'elle est aujourd'hui. Si New-York, avec son immense population, arrive à peine à faire de ses autobus une entreprise profitable, comment la ville de Montréal le pourrait-elle? Je ne sais ce qui résultera de ce conflit, mais j'ai la satisfaction d'avoir agi honnêtement, dans l'intérêt de la ville dont je suis maire, et j'ai la conscience tranquille. »

Parlant de sa poursuite contre M. Ainey, le maire Martin, continue: « Je suis fatigué de me faire insulter publiquement par cet homme. Il m'a traité de bandit dans une assemblée publique et a osé dire que j'étais soutenu par le tramway. J'ai dépensé \$844 dans la dernière campagne à la mairie pendant que mon adversaire a dépensé un quart de million et je vous dirai que pas un sou n'est sorti d'ailleurs que dans ma poche. Je ne suis lié à personne. »

LA VIE A VAL CARTIER

UNE ENTREVUE DU LT-COLONEL GASCOCNE. — UN OFFICIER FIER DE SON CORPS.

Le lieutenant-colonel F. A. Gascogne, du 6^e bataillon, qui est arrivé à Montréal, samedi matin, pour y jouer de la fin de semaine, a longuement parlé de son corps qui est sans doute le plus remarquable de tous ceux établis à Valcartier.

Qu'il voulait l'entendre, le lieutenant a de même longuement entretenu ses amis de l'entraînement des hommes et de leur régime qui est, pour la curiosité des lecteurs, le suivant: Lever, 5.30 a. m. suivi d'une charge à la baïonnette sous l'œil du lieutenant-train. Déjeuner des soldats, 6.30. Celles des officiers à 7. A 8.15 commencent les évolutions, les marches, les courses, etc., jusqu'à 9.30 où l'on fait l'exercice jusqu'au dîner fixé à 12 heures 30. La parade suivante se tient à 2 heures. A 4 heures 30, la journée de travail est à peu près close. Commence la série des jeux, ballé au camp et football. Le souper est à 6 heures. On se couche à 10 heures et le couvre-feu sonne un quart d'heure plus tard.

ENFANT BRULE A QUEBEC

(De notre correspondant.)

Quebec, 26. — Un jeune enfant de deux ans, fils de M. Joseph Boivin, cordonnier, de Limoilou, s'est brûlé à mort, hier matin, en jouant avec des allumettes. L'enfant prit un marteau pour frapper sur des allumettes et mit ainsi le feu à ses vêtements. Lorsqu'on s'en aperçut le pauvre petit n'était plus qu'une torche vivante. Il fut conduit à l'hôpital où il expira hier matin.

soit de nature à nuire à la conduite de la guerre, ou à affecter les relations entre le Roi et les pays neutres. Quoique le fait est sujet à des poursuites graves. Il devra prouver qu'il est innocent, tandis que jusqu'ici, c'était à l'Etat à établir qu'il était coupable. Les pénalités sont considérables. Quiconque désobéit au censeur ou à la censure peut être condamné à 2 ans de prison et \$5,000 d'amende. De plus, l'atelier ou tels articles ou écrits ont été publiés peut être fermé indéfiniment, ou pour telle période de temps que décidera le Secrétaire d'Etat.

Le censeur principal est déjà nommé depuis quelques jours. C'est le major Chambers, gentilhomme hussier de la Verge Noire, au Sénat, un ancien journaliste, et qui occupe déjà un poste analogue, à la censure des câbles et télégraphes, depuis août dernier. Il a ses bureaux à Ottawa et pourra se choisir des adjoints dans différentes villes du pays. Il y aura appel de la décision de ceux-ci au censeur principal, qui relève du Secrétaire d'Etat.

Cet arrêté est calqué sur un arrêté analogue du ministère anglais. L'adoption en a été demandée au ministre d'Ottawa par Londres. Il y a quelque temps, le Secrétaire d'Etat réunit les représentants de la plupart des quotidiens du pays pour leur communiquer les termes de cet arrêté et leur demander leur avis à ce sujet. La conférence s'est tenue secrètement.

On commente diversement, ici, l'adoption d'une mesure aussi rigoureuse; et l'on dit, dans certains cercles, qu'elle confère au ministère des pouvoirs équivalant, s'il veut, à la suppression de la liberté de presse.

Cet arrêté est pour la durée de la guerre.

LES LIBERAUX M. LEMIEUX A S.-CESAIRE

L'ANCIEN MINISTRE PREND VIOLEMMENT A PARTIE LES IMPERIALISTES. — IL DENONCE LA CONSCRIPTION ET LA DECLARE IMPOSSIBLE. — LA RENAISSANCE DES PETITES NATIONALITES.

Saint-Césaire, 26. — Une grande assemblée, à ce lieu, hier, devant un millier d'électeurs de Rouville et de Saint-Hyacinthe. Des discours ont été prononcés par M. Rodolphe Lemieux ancien ministre libéral et député de Rouville; L. J. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe; Georges Boivin, député de Shefford; Joseph Demers, député de Saint-Jacques; J. E. Robert, député provincial de Rouville; Alphonse Verreille, député de Maisonneuve; et Charles Quéri, de Montréal.

M. Dubreuil, maire de Saint-Césaire, présidait la réunion et présentait les orateurs.

M. RODOLPHE LEMIEUX

M. Rodolphe Lemieux fut l'orateur principal. Après avoir remercié ses électeurs d'être venus en aussi grand nombre et s'être insurgé contre l'acte du gouvernement qui avait uni ensemble Rouville et Saint-Hyacinthe, pour convenir à ses fins politiques, il se mit à parler de la guerre. Son discours fut tout le procès de la conscription.

Il déclara qu'il n'y avait aucun texte de loi qui forçât les Canadiens à aller combattre dans l'armée de sir John French. L'effort canadien, dit-il, est purement volontaire. De tous les pays d'Europe, l'Angleterre est le seul qui ait maintenu le principe du service volontaire. Et les colonies ont suivi l'exemple de la Métropole. Oh! nous aurons bien ici comme ailleurs, des hommes de militarisme. Tous les Jings rêvent de la conscription; ils voient dans ce régime le salut de l'Empire. S'il faut écouter ces exagérés, nous aurons en Grande-Bretagne et au Canada, les scènes renouvelées du capitalisme prussien. Mais fort heureusement, nous vivons dans un pays libre où la constitution ne peut être modifiée sans le consentement du peuple.

Puis M. Lemieux fait le procès des impérialistes.

Nous avons ici et là, à travers le pays, quelques tenants de l'idée impérialiste. Ce sont les disciples de Chamberlain. Les problèmes qui affectent le Canada sont trop mesquins aux yeux de ces rêveurs. Ils dédaignent les intérêts de leur pays. Ce sont les problèmes de l'Empire qui les passionnent.

Pour eux, l'autonomie du Canada est un vieux jeu.

M. Asquith a déjà déclaré la responsabilité de la conduite des affaires extérieures de l'Empire ne saurait être partagée avec les colonies.

Tant que cette déclaration ne sera pas modifiée, les relations du Canada avec la métropole ne sauraient être changées.

Le premier ministre aura beau proclamer l'entrée officielle et définitive du Canada dans les conseils de l'Empire, les organes jingos auront beau sonner le ralliement de leurs plus élatantes trompettes, ils ne rendront pas le Canada l'associé de John Bull.

« Le Canada, s'écrie M. Lemieux, dans sa persécution, ayant conquis ses libertés politiques, ne saurait les aliéner, même au prix d'une représentation impériale ou son influence serait relativement nulle. »

« Le Canada en participant à la guerre européenne, apporte librement son concours au service de la liberté et du droit des gens. »

« Le Canada, fidèle à la couronne, apprécie mieux qu'une autre période de son histoire, le principe de l'autonomie parfaite qui, s'infiltrait graduellement dans la masse, a cimenté les assises de sa constitution. »

« Cette autonomie nous est particulièrement chère, à nous de la minorité, parce qu'elle nous assure la liberté elle a fait naître chez nous le sentiment de la loyauté. C'est pour faire triompher le principe d'autonomie en Belgique, en Alsace-Lorraine, en Pologne, dans les Balkans, que l'Angleterre et la France, que le Canada et l'Australie combattent en ce moment. Le jour éloigné, mais certain — où la paix sera signée, marquera dans l'histoire, une date solennelle. Les petites nationalités pourront respirer; le militarisme prussien sera anéanti. Ce sera la fin de ce cauchemar qui s'appelle l'impérialisme allemand. Personne alors au Canada moins qu'ailleurs — ne voudra que le rêve Jingo se réalise, parce que ce rêve donne une sensation d'oppression et d'étouffement aux véritables amis de la liberté. »

Les autres orateurs s'attaquèrent surtout au parti conservateur, qui menait le pays à la banqueroute et firent l'éloge du parti libéral seul capable, selon eux, de rétablir l'équilibre financier.

LE RETOUR A LA TERRE

Hier soir, au soussélement de l'église S.-Denis, en présence de 200 personnes environ, et à la salle de l'école Meillier, de S.-Eusèbe, devant une centaine d'ouvriers, — la plupart pères de famille — M. l'abbé Meindre, missionnaire agricole, a fait une conférence ou plutôt une causerie sur les principaux motifs et sur les moyens pratiques de retourner à la culture de la terre.

A ce sujet on a constaté, par une enquête publique dans ces deux paroisses, qu'une vingtaine de personnes seulement connaissent déjà la Société et les Bureaux de Colonisation, 11 Place d'Armes et 82 rue S.-Antoine. Pour tous les autres c'était comme une révélation; et cependant la plupart de ces braves gens éprouvent le désir et surtout le besoin de retourner à la campagne.

MORT D'UN PASTEUR

(De notre correspondant.)

Quebec, 26. — Le Rév. W. Jackson, ancien pasteur de l'église méthodiste de Québec, et depuis quelques années chapelain protestant de l'immigration, est mort, hier, après quelques jours de maladie.

CHANGES INATTENDUS

ON PARLE DE LA FORMATION D'UN TRIUMVIRAT POUR L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES MUNICIPALES PAR INTERIM. — LES PASSAGES A NIVEAU. — LA RUE NOTRE-DAME OUEST.

On a parlé souvent d'un triumvirat à l'hôtel de ville, en désignant MM. Martin, Hébert et Gauthier, mais on était loin de se douter qu'un jour viendrait où l'administration de la ville serait confiée à un véritable triumvirat, non pas formé de trois des cinq commissaires, mais nommé par le gouvernement provincial pour remplacer ces derniers.

C'est ce qu'une rumeur fait croire à la suite des procédures prises dans le but de priver M. Duncan McDonald de son siège. On dit que si le requérant dans l'affaire de « quo warranto » réussit, une autre demande de « quo warranto » sera immédiatement produite contre M. Hébert pour lui interdire, lui aussi, de siéger tant que l'imbroglio Tramway-Autobus n'aura pas été réglé définitivement.

Advenant ce cas, le bureau des commissaires, réduit à trois membres, ne pourrait pratiquement plus conduire les affaires de la ville, étant donné surtout que le mauvais état de santé de M. Gauthier ne lui permettrait pas de continuer à fonctionner, nommerait alors une commission administrative qui resterait en fonction jusqu'à ce que les tribunaux aient statué sur les multiples injonctions, règles « nisi » et « quo warranto », ou jusqu'aux prochaines élections municipales, si les enquêtes judiciaires, qui viennent à peine de commencer, se prolongent.

On parle de deux solutions: ou nommer trois personnes actuellement mêlées à la vie municipale, ou choisir trois administrateurs parmi les électeurs.

Dans le premier cas, on désigne M. l'échevin L. A. Lapointe, M. C. Laurendeau, avocat principal de la ville, et M. J. Pelletier, contrôleur municipal des finances. Dans le second cas, plusieurs noms sont mentionnés, et entre tous on semble croire que le choix de sir Lomer Gouin se fixerait sur M. Alphonse Racine, importateur et conseiller législatif, M. Gaspard Desroses, financier, et M. Robert Bickerdike, financier et député de Saint-Laurent à Ottawa.

Les pouvoirs et attributions du triumvirat seraient les mêmes que ceux des commissaires et le conseil municipal conserverait les siens.

La nouvelle, qui est parvenue à l'oreille de plusieurs échevins, est accueillie avec une certaine satisfaction, car tous semblent bien d'opinion que le marasme actuel causé de grands torts à la ville et qu'il faut y remédier sans retard en attendant que les électeurs aient la occasion de se prononcer sur la forme de gouvernement municipal qu'ils entendent se donner.

LA RUE NOTRE-DAME OUEST

Les propriétaires devront accepter les \$300,000 que la ville leur offre, sinon le projet d'élargissement de la rue Notre-Dame-Ouest sera abandonné.

Voilà, brièvement, l'ultimatum du bureau des Commissaires à l'échevin N. Lapointe, représentant du quartier Sainte-Cunégonde, qui, depuis plusieurs mois, s'efforce de faire terminer l'élargissement de cette portion de la rue Notre-Dame située entre les rues De Lévis et Furford.

Lorsque le bureau des Commissaires décida, il y a quelque temps, après avoir considéré un rapport de M. Hamilton Ferns, président du Bureau des Cotisations, de mettre de côté \$300,000 aux fins de l'amélioration projetée, certains propriétaires soulevèrent des objections, prétendant que la ville ne désirait acheter que la partie de terrain dont elle avait besoin et qu'elle ne tenait aucun compte des dommages que cette expropriation occasionnerait à leurs propriétés.

Ces objections signifient que la ville, si elle s'y rendait, devrait payer \$400,000 et peut-être plus pour mener à bonne fin l'amélioration projetée. Néanmoins, lorsque l'échevin N. Lapointe il y a quelque temps, se présenta devant les commissaires, avec une copie du rapport relatif à l'évaluation des propriétés requises, ils se refusèrent absolument à augmenter leur appropriation, laissant entendre que les propriétaires devraient se contenter de \$300,000, sinon il n'y aurait pas d'expropriation.

Voici, maintenant, une liste préparée par les cotisseurs, qui donne les noms des propriétaires intéressés, ainsi que les sommes qui leur ont été offertes par la ville sur les \$300,000.

M. Vanier, \$11,507.95; Laura Lippé et autres, \$15,179.10; E. Saint-Aubin, \$20,885.42; Emile Champagne, \$29,641.48; madame G. Le Roux, \$33,520.27; madame Damien Mercure, \$29,625.88; Moïse Lacoste, \$10,815.15; A. Trotter, \$11,756.84; C. P. Fabien, \$21,452.74; madame T. G. Martineau, \$9,769.09; W. Meyerson, \$27,480.61; succession McCormick, \$24,506.63; Joseph Moreau et autres, \$21,341.76; succession J. Turcot, \$12,763.76; Edwin Leroux et autres, \$9,716.09; total, \$300,000.

LES PASSAGES A NIVEAU A NOTRE-DAME DE GRACES

Tandis qu'à Saint-Henri ou à Sainte-Cunégonde l'on met tout en œuvre pour faire disparaître les traverses à niveau, les citoyens du quartier Notre-Dame de Grâces, par contre, les réclament à grands cris. Mais l'on doit dire que la situation est fort différente, car, à Notre-Dame de Grâces, les compagnies de chemins de fer, alléguant leur fameux « right of way », ont fermé plusieurs rues à la circulation, et les détours que cela nécessite de la part des gens de l'environ constituent une véritable incommodité, sinon plus.

Des passerelles, les citoyens n'en

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Boite Postale 358. — Adresse télégraphique, «Nahac, Montréal». Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebers, West, Can.

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transatlantique — Rue Saint-Jacques

MAURICE DUGAS, avocat L.L.L., 30 S.-Jacques, Chambre 44. Tél. Main 7691. Résidence, 2466 avenue du Parc, Rockland 2459.

LAMOTHE, GADBOIS & NANTÉL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3215. J. C. Lamothe LL. D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J. Maréchal Nantel, B.C.L.

ROMUALD ROY AVOCAT 83, Craig Ouest. — Chambre 525

HERVE ROCH, B. A., L.L.L. AVOCAT 61, RUE S.-GABRIEL, Bureaux 17, 18 et 19. Tél. Main 3264

CAMILLE TESSIER AVOCAT ET PROCUREUR 97 St-Jacques, Ch. 34. MONTREAL. MAIN 8728. ROCKLAND 931

ANATOLE VANIER, B. A., LL.B. AVOCAT Résidence: Est 5978. 97, rue Saint-Jacques. — Bureau 76. Tél. Main 2432.

GUY VANIER, B. A., LL. L. AVOCAT 97, rue Saint-Jacques. — Bureau 76. Tél. Main 2432.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Résidence, 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

A.-H. Barrette NOTAIRE 70 rue Rachel Est, Montréal

PRIME J. MARSAN, notaire, 320a rue Amherst, coin Demontigny. Tél. Est 1301. Toujours divers montants d'argent à prêter.

DOCTEURS

Dr. J.-N. CHAUSSE SPECIALISTE: Voies urinaires, maladies de la peau. Heures: 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 2275. 708 Parc Lafontaine, coin Marquette.

LA NOUVELLE GARE UNION

(De notre correspondant.)

Quebec, 26. — Les autorités du C. P. R. viennent d'informer le maire Drouin que la pose de la pierre angulaire de la nouvelle gare Union du palais aura lieu le 12 août prochain, à quatre heures de l'après-midi. Elle sera marquée d'une belle cérémonie à laquelle les membres du conseil municipal et tous les autres corps publics de la ville seront invités. Il est probable que le maire Drouin sera appelé à présider la cérémonie.

La nouvelle gare sera assez avancée à l'extérieur, avant l'hiver, pour que l'on puisse procéder, durant la saison rigoureuse, aux travaux de l'intérieur. L'édifice sera en tous points digne des trois grands chemins de fer, le C. P. R., le Transcontinental et le Canadian Northern, qui y établiront le terminus de leur service de passagers.

ORDINATIONS A S.-PACOME

(De notre correspondant.)

Quebec, 26. — Deux imposantes cérémonies d'ordination sacerdotale ont eu lieu, hier, dans l'archidiocèse de Québec. Son Eminence le cardinal Bégin s'est rendu à S.-Pacôme où il a élevé à la prêtrise le R. P. Michaud, d'Ottawa, et les abbés Joseph Alexandre et J.-Louis Bonenfant, du diocèse de Québec.

A S.-Denis, les abbés Armand Gagnon et Pantaléon Pelletier ont reçu l'ordination sacerdotale des mains de S. G. Mgr P.-E. Roy.

THEOLOGIE MILITARISTE

LE REV. DR GORDON, DE WINNIPEG, PARLE DES DEVOIRS DES CHRETIENS DANS LA GUERRE ACTUELLE.

Le Révérend docteur J. L. Gordon, de Winnipeg, dans une prédiche qu'il donna, hier matin, à l'église presbytérienne de la rue Crescent, a développé le sujet suivant: le soldat qui combat pour la Grande-Bretagne prend part à une lutte héroïque et glorieuse. L'orateur envisagea son sujet à un point de vue purement chrétien, en développant les aspects nationaux de la question. Le développement en est bien clair, car il vient à dire que cet homme qui bataille pour l'Angleterre prend fait et cause, primo, pour l'honneur national, secundo pour la cause de la démocratie universelle, tertio pour le sentiment fier de l'esprit de loyauté. Il rappelle en outre qu'il obéit à un grand chef, Kitchener, à un roi glorieux, Georges V, et à un grand drapeau, l'Union Jack. Son allocution a été fort goûtée.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Moler Barber College, 62D Boulevard St-Laurent, Montréal.

PROFESSEUR

On demande un professeur breveté pour enseigner les deux langues. S'adresser au Directeur de l'école S.-Louis, 2051 rue S.-Dominique, 173-3

A LOUER

A LOUER

BUREAUX A LOUER

A VENDRE

IMMEUBLE

TERRAINS A VENDRE

DIVERS

ASSURANCE

CHAMBRE ET PENSION

VOTRE CHEVAL BOITE-TIL ?

SALLE A DINER

STAR BOARDING HOUSE

MAISONS D'EDUCATION

EGOLES DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

PREPARATION AUX CARRIERES DES AFFAIRES.

ÉCOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME, LTÉE

REOUVERTURE LE 23 AOÛT.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 18186. Jules Napoléon Croisette, de Montréal, (St. Rose Dairy Co.), demandeur, vs Bontons et F. Bontons, de Montréal, (St. Jean des Croix), défendeurs. Le 4ème jour d'août 1915, à une heure du matin, à la place d'Armes de Montréal, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets des dits défendeurs saisis en cette cause, consistant en un piano, vitrines, miroirs, chaises, tables, etc. Conditions: argent comptant. J. S. Racette, H. C. S. Montréal, 26 juillet 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2044. — Dame A. Adam, épouse de Noël Cloutier, demanderesse, vs Thérèse Honoré, défendeur. Le quatrième jour d'août 1915, à dix heures de l'après-midi, en la cité de Montréal, au No 801 rue Fallum, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. S. Racette, H. C. S. Montréal, 26 juillet 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2044. — Dame A. Adam, épouse de Noël Cloutier, demanderesse, vs Thérèse Honoré, défendeur. Le quatrième jour d'août 1915, à dix heures de l'après-midi, en la cité de Montréal, au No 801 rue Fallum, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. S. Racette, H. C. S. Montréal, 26 juillet 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2044. — Dame A. Adam, épouse de Noël Cloutier, demanderesse, vs Thérèse Honoré, défendeur. Le quatrième jour d'août 1915, à dix heures de l'après-midi, en la cité de Montréal, au No 801 rue Fallum, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. S. Racette, H. C. S. Montréal, 26 juillet 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2044. — Dame A. Adam, épouse de Noël Cloutier, demanderesse, vs Thérèse Honoré, défendeur. Le quatrième jour d'août 1915, à dix heures de l'après-midi, en la cité de Montréal, au No 801 rue Fallum, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. S. Racette, H. C. S. Montréal, 26 juillet 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2044. — Dame A. Adam, épouse de Noël Cloutier, demanderesse, vs Thérèse Honoré, défendeur. Le quatrième jour d'août 1915,

RUSSIE

LA DEFENSE DE VARSOVIE

LES TEUTONS N'ONT AVANCE QUE PAR LE NORD. MACKENZEN N'A FAIT AUCUN PROGRES CONTRE LA LIGNE CHOLM-LUBLIN. — LES ALLEMANDS EN COURLANDE.

Londres, 26. — Les troupes du nord, seules, que les Austro-allemands cherchent, depuis une semaine, à amener autour de Varsovie et des armées russes, ont fait quelque progrès au cours des derniers jours. Elles se sont frayé un chemin vers la rivière Narew, entre les forteresses de Pultusk et de Rostok, et elles s'avancent vers la rivière Bug.

L'autre armée que le feld-marechal Von Mackensen dirige contre le chemin de fer Cholm-Lublin, a à peine gagné une vergée de terrain depuis qu'elle s'est approchée du village de Reiovit, situé au sud de la voie ferrée.

— En opposant une résistance acharnée, les Russes sont une continuelle menace pour l'aile de Von Mackensen, le long de la rivière Bug, de l'est de Cholm à l'est de Lemberg. Entre Krynów et Sokal, leurs attaques ont été particulièrement furieuses; elles ont entraîné les Allemands à envoyer des renforts, probablement dans le but d'appuyer Von Mackensen, pour faire face aux Russes.

— Le long de la Vistule, au sud et à l'ouest de Varsovie, il y a eu peu de changement, sauf l'occupation par les Allemands de quelques positions, évacuées par les Russes.

— Tandis que Varsovie subit une terrible pression, les Austro-Allemands ont un travail gigantesque qui les attirent à envoyer des renforts à leurs opérations par la capture de cette ville. Après avoir franchi la Narew, ils font face à la Bug, qui longe les forteresses; tandis que, dans le sud, les Russes ont de bonnes positions, au nord du chemin de fer Lublin-Cholm, qui pourraient bien annihiler le travail de l'armée qui les attaque.

— Beaucoup de gens pensent que les plus dangereuses attaques pour le présent sont celles qui se livrent dans les provinces de Courlande, de Kovino et de Grodno, sur les lignes de communications entre Varsovie et l'intérieur septentrional de la Russie. Ces attaques sont livrées pour la plupart, par la cavalerie et pour y faire face, quand le temps sera venu, les Russes opéreront la concentration de Cosaques dans ces régions.

Les Allemands commencent à exécuter un nouveau mouvement. Il semble que l'attaque dirigée dans les provinces de la Baltique, apparemment contre Riga, ne faisait que préliminaire à une marche dans une direction bien différente. Avant d'atteindre Mitau, l'ennemi s'est soudain tourné du côté du sud-ouest. En même temps, d'autres mouvements se dessinent. Les Teutons ont pris Junisak, le long du grand chemin, à 26 milles au nord-est de Shavil, et un autre détachement s'est mis en marche vers l'est, en partant de Rossieny, à 40 milles au sud de Shavil. La colonne qui s'est emparée de Junisak, comme celle qui livre combat en face de Mitau, marche vers le sud-est. Et des troupes assez considérables exécutent ces divers mouvements pour démontrer l'importance qu'il attachent les généraux ennemis.

Les experts regardent plus les opérations du nord. Nimen, comme des démonstrations, mais y voient l'indice que le plan ennemi a plus d'ampleur qu'on ne le croyait. Le seul point embarrassant, c'est l'impossibilité de deviner d'où les Allemands tirent les armées étonnantes qui se meuvent le long du front occidental.

TURQUIE

CONVENTION AVEC LA PORTE

LA QUESTION DU CHEMIN DE FER DE DEDEAGHATCH EST REGLEE PAR UNE ENTENTE ENTRE CONSTANTINOPLE ET SOFIA. — SIGNIFICATION POLITIQUE DE L'ACCORD.

Londres, 26. — En parlant de l'arrangement conclu entre la Bulgarie et la Turquie de la cession par l'empire Ottoman à la Bulgarie d'une importante partie du chemin de fer Dedeagatch, le correspondant du "Times" à Constantinople dit:

"Je comprends bien que cette entente n'implique aucun engagement d'un caractère politique, aucune des parties contractantes, la Bulgarie ne s'engage pas à rester neutre ni à laisser passer la contrebande pour la Turquie sur son territoire."

"D'après le nouvel accord, la Bulgarie obtient toute l'étendue de la ligne, qui traverse le territoire turc, avec Karagach, Demotika et Kuleburgas. La frontière bulgare coïncidera avec le cours de la rivière Maritza, et tout le territoire, situé à l'ouest de cette rivière, deviendra bulgare. Autour de Karagach, la station d'Andrinople, la Bulgarie réclame une zone d'un mille et 1,522 verges. On construira, si elle obtient cette concession, une nouvelle ligne d'accès à la Turquie un accès indépendant à Andrinople."

Le "Times", en commentant cette dépêche, qui lui adresse son correspondant, dit qu'il n'y a pas à se méprendre sur sa signification. Elle indique clairement, au moins, l'existence d'un entente tacite entre les gouvernements turc et bulgare.

"En dépit de l'assurance que la concession de territoire n'implique aucun engagement politique", dit le "Times", il est improbable que la Turquie fera de si grandes concessions sans avoir la certitude d'en obtenir d'équivalentes.

FRANCE

LES FRANÇAIS VICTORIEUX

ILS CHASSENT LES ALLEMANDS DE LEURS OUVRAGES DE DEFENSE DANS LES VOSGES, A BAN-DE-SAPT, ET FONT PLUS DE SEPT CENTS PRISONNIERS.

Paris, 26. — Les nouvelles que nous communiquent le ministère de la guerre sont de plus en plus satisfaisantes; elles contiennent les plus pessimistes.

Les trois derniers communiqués nous font assister à ces beaux succès qui honorent nos valeureux soldats. Ces trois communiqués n'ont que des bonnes nouvelles, et nous démontrent que l'avance française s'affermie de plus en plus.

D'aucuns parmi nos critiques militaires sont d'opinion que l'Allemagne fait son suprême effort pour percer nos lignes, et ces critiques sont convaincus plus que jamais que ces efforts, si violents puissent-ils être, resteront vains.

Le communiqué de samedi soir rapporte un beau succès de nos aviateurs qui ont abattu un aéroplane allemand et qui ont eu le plaisir de faire prisonniers ceux qui le pilotaient.

Les opérations de dimanche ont été couronnées d'un nouveau succès dans les Vosges où nos troupes ont enlevé quelques puissantes positions de défense; en plus elles ont fait 700 prisonniers bien vivants, sans une blessure. A cela il faut ajouter un riche butin en matériel de guerre.

Le communiqué de dimanche soir enregistre de nouveaux exploits fructueux pour nos troupes: opération de mines à notre avantage, organisation de positions conquises, capture de 825 prisonniers, dont onze officiers, reprises de six mitrailleuses dans des tranchées reconquises.

C'est à Ban-de-Sapt, dans les Vosges, que les Français ont remporté leurs succès, entre les hauteurs de Lafontelle et le village de Lannois, où ils ont occupé un groupe de maisons qui constituait la partie méridionale du village. Dans l'Artois, et entre l'Aisne et l'Oise il y a eu de continuelles canonnades. Dans le sud de la Woëvre, la canonnade a été intermittente. Dans les Vosges, les Français en dépit d'un bombardement, ont organisé les positions conquises à Ban-de-Sapt.

Paris, 26. — Le correspondant du "Petit Parisien", à Milan, envoie la dépêche suivante: "L'état-major autrichien a évacué Goritz."

Suivant une dépêche de Milan à la "Tribune", de Genève, plusieurs personnes, arrivées de Milan, rapportent que les Italiens ont occupé Goritz. Vu sa chute imminente, le général Conrad a demandé à Vienne les renforts indispensables.

Genève, 26, via Paris. — On câble de Chiasso et de Laibach, à la "Tribune", que la capitulation de Goritz est imminente, la ville ayant subi le plus violent bombardement qu'il ait encore eu lieu durant la guerre italo-autrichienne.

On continue à se battre sur le plateau de Carso où les combattants de part et d'autre éprouvent des pertes considérables, dit-on. Les Italiens ont bombardé Plava, vendredi et samedi, et ont détruit le fort le plus puissant, le fort numéro 3 et aussi un canon de 12 pouces.

Le correspondant affirme que les Autrichiens ont livré une contre-attaque contre le Mont Nero, et ont parvenus à reprendre quelques tranchées. On rapporte que les Italiens ont rejeté les Autrichiens 2 milles en arrière. On répète que les Italiens sont pratiquement maîtres du rivage septentrional du lac de Garde, où plusieurs torpilleurs prennent part à l'attaque dirigée contre Riva.

LA FETE DU PAPE

ON A CELEBRE SOLENNELLEMENT, HIER, DANS LES EGLISES DE MONTREAL, LA SOLENNITE DE SAINT JACQUES-LE-MAJEUR, PATRON DE BENOIT XV.

Hier, fête de Saint Jacques-le-Majeur, l'un des apôtres, Sa Sainteté Benoît XV célébrait sa fête patronale. On sait que Sa Sainteté porte le nom de Jacques Della Chiesa.

A l'occasion de cette fête, le Saint-Père a reçu les hommages de tous les cardinaux, d'un grand nombre d'évêques, de même que ceux de plusieurs têtes couronnées ou de chefs d'Etats.

Benoît XV, à cause de sa piété et sa sagesse et de sa haute prudence, est un objet d'admiration universelle et on est assuré qu'il mènera avec sûreté la barque de Pierre à travers l'une des plus terribles tempêtes qui se soient déchaînées sur le monde.

Tous les prêtres et leurs prélats en union avec les catholiques du monde, ont prié, hier, le saint patron du vénérable pontife pour que se réalise bientôt l'un de ses plus chers desirs de chef de l'Eglise, pour que la paix règne sur le monde par la justice et dans la charité.

L'ACTION MARITIME

SOUS-MARINS ALLEMANDS

ILS ONT COULE PLUSIEURS PAQUEBOTS ET CHALUTIERS ALLEMANDS DANS LES EAUX ANGLAISES. — UN CROISEUR TURC TORPILLE. — LES RUSSSES MAITRES DE LA MER NOIRE.

Londres, 26. — Les sous-marins allemands ont repris leur activité dans les eaux anglaises en coulant un vapeur anglais, un vapeur français et quatre chalutiers anglais. On rapporte qu'un sous-marin a été détruit par les bombes et le feu des canons. Un autre chalutier anglais a été détruit par une mine et dix membres de l'équipage ont été tués.

Deux sous-marins ont attaqué et coulé le paquebot français "Danae", au large du cap Wrath, à l'extrémité nord-est de l'Ecosse, alors qu'il se rendait de Liverpool à Archangel, Russie. Les chalutiers "Henry Charles", "Hathleen", "Activity" et "Prosper" ont sombré dans la mer du Nord.

Un sous-marin a torpillé dans la mer du Nord le paquebot anglais "Firth", d'Aberdeen, qui se rendait de France à Firth of Forth. L'explosion a tué quatre membres de l'équipage.

L'Amirauté fait part de la destruction du chalutier "Briton" sans spécifier si une torpille ou une mine l'a atteint. Le capitaine a été tué et cinq marins ont disparu. On croit qu'ils se sont noyés.

CROISEUR TURC TORPILLE

Londres, 26. — On mande d'Athènes à Constantinople que les Russes ont torpillé, dans la mer Noire, le croiseur turc "Midullu", autrefois le "Breslau", pratiquant au-dessous de la ligne de flottaison une ouverture de longueur de 6 verges et largeur de 3. Le correspondant ajoute qu'on rapporte que le sous-marin allemand "U-51" s'est échoué au large de Tokmedje.

LA MAITRISE DE LA MER NOIRE

Petrograd, 26. — Le premier dreadnought russe ayant pénétré dans la mer Noire confirme que la Russie en avait virtuellement la suprématie depuis plusieurs mois, même si la Turquie peut encore se servir du "Goeben" avarié. Cela est important à l'heure actuelle, et la recouverture des barrières que l'on escompte, deviendra bientôt un fait accompli, croit-on.

ETATS-UNIS

ORGANISATION DE LA DEFENSE

UN PROGRAMME RAISONNABLE ET PRATIQUE SERA PREPARE PAR L'ADMINISTRATION. — UN EFFECTIF DE 500,000 HOMMES POUR L'ARMEE DE TERRE.

Washington, 26. — En attendant le retour du président Wilson de Cornish, N.H., alors qu'il formulera, de concert avec le secrétaire Garrison et le secrétaire Daniels, ce que la Maison Blanche a annoncé comme devant être un programme raisonnable et pratique de défense nationale, les fonctionnaires de l'armée et de la marine sont fort occupés à recueillir les informations qui serviront de base à la nouvelle politique militaire.

Les plans de l'armée voient à la levée d'un effectif de 500,000 hommes sur le territoire des Etats-Unis. Il y a longtemps que les officiers de l'armée soutiennent que ce nombre de soldats est nécessaire à la défense du pays.

Afin de rendre le plan efficace, on croit qu'on adoptera quelque projet pour fédéraliser la milice, et l'on prendra des mesures pour créer des réserves tant pour les réguliers que pour la milice.

On prêtera aussi beaucoup d'attention à l'entraînement des officiers pour les forces des volontaires.

ALLEMAGNE

LA LOI SUPREME DES BELLIGERANTS

LE COMTE DE REVENTLOW DECLARE QUE TOUT DOIT ETRE SUBORDONNE A LA VICTOIRE A REMPORTER SUR L'ENNEMI. — COMMENTAIRES DE LA PRESSE ALLEMANDE.

Berlin, 26, via Londres. — Les journaux d'hier ont publié la note américaine. Le comte von Reventlow écrit dans le "Tages Zeitung", que par le fond et la forme elle dépasse les prévisions les plus pessimistes. L'expert déclare qu'en dernière analyse, elle constitue un appel à la peur, l'expression de demandes menaçantes. Il dit qu'elle produira comme de raison une mauvaise impression parmi le peuple, car la franchise amicale qui caractérise la note allemande lui fait défaut et elle exhale un dédain presque haineux pour le point de vue des Teutons.

Le "Vossische Zeitung" affirme que la victoire à remporter sur l'ennemi, c'est la loi suprême de tous les belligérants. Quiconque ajoute aux obligations que met la loi internationale à l'accomplissement, de cette tâche appuie l'ennemi. Il dit qu'assurément les Allemands dans leurs opérations maritimes aux règles tracées par des professeurs d'académie, c'est non pas garder la neutralité, mais prendre parti contre l'Allemagne.

Le "Tagliche Rundschau" et le "Kreuz Zeitung" sont également d'avis que la note américaine doit rencontrer une énergique opposition.

Le "Vossische Zeitung" pense qu'elle n'est rien moins qu'amical, et selon le "Boersen Zeitung" "on ne peut s'empêcher de sentir derrière elle l'ombre de l'Angleterre."

AUX GRANDS MAGASINS GOODWIN

Habillements pour hommes et jeunes gens

Pantalons en serge crème . . . 3.40
Pantalons en serge à rayures 4.25
Pantalons flanelle, grand genre . . . 5.99
Pantalons en toile à voile de forte qualité, 1.25 et . . . 1.50
Pantalons khaki . . . 1.50
Costumes pour la campagne et la plage . . . 7.95
Costumes de flanelle . . . 21.50
Costumes de serge blanches avec rayures fantaisie . . . 22.75
Costumes bleus en serges et chevots, à la mode, faits par des tailleurs de goût. Mardi . . . 15.00
—Au rez-de-chaussée.

Chaussures pour hommes

Nous revenons toujours sur la vente qu'on poursuit à ce rayon. Nos souliers Oxfords pour hommes en tous genres, en veau choisi en poulain verni avec trépointes Goodyear. Beau fini, travail irréprochable, les séries que nous vendons 3.95 et 4.50 et qui sont . . . 2.85
—Au rez-de-chaussée.

Parapluies et cannes

PARAPLUIES de Messieurs, recouverts en soie et laine, manches assortis, notre prix . . . 1.00
PARAPLUIES à manches pliants pour être mis dans une valise, pas encombrant en voyage, recouverts en soie et laine, bords galonnés. Mardi, prix . . . 2.50
PARAPLUIES d'hommes, recouverts en soie et laine, bords galonnés, manches assortis, avec étui et monture d'argent. Mardi, prix . . . 3.00
CANNES, nous avons un assortiment remarquable de jolies cannes en tous genres, à partir de 50 c. . . 8.50
—Au rez-de-chaussée.

FAITS-MONTREAL

AUTRICHIEN ASSAILLI

AU COURS D'UNE QUERELLE, IL REÇOIT UNE PIERRE QUI LUI FRACTURE LE CRANE. — UN ITALIEN EST BLESSE D'UN COUP DE COUTEAU. — UN POLONAIS TROUVE PENDU.

Un Autrichien, du nom de Mike Coletsky, demeurant 171 rue Saint-Dominique, a eu le crâne fracturé, hier matin, au cours d'une querelle qui a eu lieu rue Saint-Dominique, entre un Autrichien, l'échauffourée est arrivée. Coletsky fut frappé d'une pierre à la tête. Il a été transporté à l'hôpital Général dans un état d'inconscience. Il reprit connaissance un peu plus tard et put dire à la police le nom de son agresseur.

Les agents French et Nassa sont à sa recherche.

BAIGNANT DANS SON SANG.

Momano Fostano, âgé de 34 ans, a été blessé d'un coup de couteau au côté droit, au cours d'une querelle rue Saint-Dominique. La police recherche un Italien, auteur présumé de l'attentat.

Fostano a été trouvé baignant dans son sang, au numéro 505, rue Saint-Dominique, où il demeure. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame. Les médecins ne croient pas ses blessures dangereuses.

DRAME DE LA MISERE.

Les agents de la Sûreté font des recherches sur la mort d'un nommé Tudor Sroniuk, un Polonais, qui a été trouvé pendu, samedi matin, vers 11 h. 30, à un arbre à Queen's Farm, à la Longue-Pointe. Le corps a été découvert par un nommé Camille Lorian et un de ses amis. La mort semble remonter à une couple de jours.

Il n'y a aucune marque de violence. On croit que c'est un cas de suicide par découragement. Les amis de Sroniuk ont déclaré à la morgue, qu'il n'avait pas travaillé depuis assez longtemps. Il y aura enquête.

PENIBLE ACCIDENT.

Un bien pénible accident met en deuil M. le Dr E. Lalonde, 214 Boulevard Gagné, Vendredi soir, alors que Mme Lalonde venait à peine de quitter son enfant dans une pièce de la maison, le petit, âgé de dix mois, s'empara d'une fiole de calomel et en but une forte dose. Ses cris provoqués par une vive douleur, attirèrent sa maman, mais celle-ci malgré ses soins pressés ne put le ramener à la vie. Le coroner après avoir été mis au courant a permis l'inhumation.

ESPION ARRETE.

L'espion allemand qui avait ses quartiers généraux sur la montagne, a été arrêté et conduit aux quartiers généraux de la police, sous la garde des constables Dufour et Bastien.

En réponse au chef Campeau, il a dit s'appeler Jean Bouchard, et demeurer au Luxembourg. Cependant, depuis douze mois il habitait par ici.

Bien qu'il fut pauvrement vêtu, on a trouvé beaucoup d'argent sur lui, ainsi que des papiers et une carte de Montréal où les grandes maisons industrielles, les arsenaux, les manufactures de munitions étaient soigneusement notées.

Il avait aussi un porte-feuille, rempli de coupures de journaux allemands. La maison était inoccupée lorsque le feu s'est déclaré. Les pom-

ROBES EN TOILE



Nos robes en pure toile de nos séries à 5.98, 6.98 et 7.98 dans les teintes d'été, Roses, Vertes, Bleues, Tan et Blanches. Tailles 16 ans à 44 de buste, toutes modèles dont quelques-uns sont garnis de cols et manchettes en piqué, tandis que d'autres ont une ceinture de cuir, dernier genre, toutes ces robes seront vendues mardi . . . 3.98

20% D'ESCOMPTE SUR NOS MANTEAUX D'ETE EN SERGE, CHEVIOTS, ETC. —Au premier.

GANTS DE DAMES

Gants de soie pour dames, longs, Blancs et Noirs, 24 pouces de longueur, toutes grandeurs, 1.50, 1.75, 1.65 et . . . 1.75
Bas de soie pour dames en Noirs et Blancs, toutes pointures, 2.00, 1.50, 1.10, 1.00 et 75
—Au rez-de-chaussée.

Le bracelet de l'amitié

Une idée heureuse en joaillerie. Un chaînon en argent contrôlé, forme le premier départ du bracelet, qui est attaché au poignet par un ruban de velours, de peu de largeur.

A chaque amie, on demande l'échange de chaînons complémentaires, et comme il n'en faut que neuf pour former le bracelet complet, il faut également peu de temps pour former le bracelet complet.

Le prix de .25 cents, le chaînon, comprend la gravure des initiales de la personne à laquelle le chaînon se rapporte.

—Au rez-de-chaussée.

Souliers d'été POUR DAMES

Nous liquidons nos meilleures séries de souliers de dames, nos COLONIAUX en poulain verni, en veau lisse et en chevreau noir, que nous vendions 4.00 et 5.00. . . 2.95

Mardi en solde à . . . 2.95

BOTTINES à boutons et à lacets pour dames. Tiges en drap de couleurs. Trépointes Goodyear. De nos séries de 3.95 et nous les . . . 1.95

—Au rez-de-chaussée.

Papiers de tentures

POUR CHAMBRE A COUCHER, à effets unis et à fleurs, en Rose, Jaune, Bleu, de nos séries de .30 à .45

Mardi, le rouleau 19

De 50 à 60 cents.

Mardi, le rouleau 27

—Au deuxième.

Goodwin LIMITED

CARTES D'AFFAIRES

RODOLPHE BEDARD
Expert-Comptable et Auditeur
Systematiste consultant, Administrateur de successions. Téléphone: Bell, Main 3869. Suite 45-46-47.
65 Saint-François-Xavier, Montréal.
J. N. CABANA F. A. CABANA

Cabana & Cabana

EXPERTS COMPTABLES
Liquidateurs Administrateurs
Assurances de tous genres
20 rue Saint-Jacques, Ch. 3
TEL. MAIN 1777

J. ALFRED HUOT

COURTIER D'ASSURANCES
2069 RUE MANCE
Tél. S.-Louis 4284.

BUREAU
26 RUE S.-SACREMENT
Tél. Main 6761

ASSURANCES

TEL. MAIN 968

HORACE J. LABRECQUE

CH. 623 EDIFICE TRANSPORTATION

HOTEL

VICTORIA HOTEL
Québec
H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50.
Prix spécial pour les voyageurs de commerce. \$2.00 par jour.

DOMINION COAL COMPANY

DOMINION
et
SPRINGHILL
BUREAU GENERAL des VENTES
112 Rue Saint-Jacques, Montréal

ANTIKOR LAURENCE

CURE RADICALE DES CORPS
SUIVE EFFICACE, SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25 c.
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

A LA TRAVERSE DE L'ILE

Il n'y a pas eu un seul enrôlement hier à la traversée de l'île Sainte-Hélène. Un second bateau faisait le service. Le contrôleur Ainey visita l'île, le matin.

UN SERGENT S'ENROLE

Le sergent Childs, du poste de police du Grand-Tronc, a signifié à ses chefs son intention de servir sous les drapeaux. Le sergent Childs rejoindra son ancien régiment en Angleterre.

Savez-vous ce que fut autrefois la vie dans les campagnes canadiennes - françaises, la vie que nos ancêtres menaient? Le feuillet du NATIONALISTE, — CHARLES GUERIN, de M. Pierre J.-O. Chauveau, la décrit fidèlement. Lisez-le.

ÇA NE VA PAS BIEN

PAS UN SEUL ENROLEMENT, HIER, A LA TRAVERSE DE L'ILE SAINTE-HELENE. — ON ABASSE LE MINIMUM DE TAILLE ET DE TOUR DE POITRINE.

Il a été décidé, samedi, de changer la mesure de la taille pour les soldats. Pour les hommes entre 18 et 30 ans, le minimum du tour de la poitrine est de 33 pouces de 33 1/2 pouces qu'il était auparavant. Les hommes de 30 à 45 ans, devront mesurer 34 pouces de poitrine. La hauteur a été diminuée de 5 pouces. Le minimum requis est 5 pieds 2 pouces.

INCENDIE RUE SAINT-DENIS.

Le commissaire des incendies sera appelé à se prononcer, cet après-midi, sur un incendie qui a éclaté, samedi soir, dans des circonstances exceptionnelles, dans une maison de la rue Saint-Denis. La maison était inoccupée lorsque le feu s'est déclaré. Les pom-

LA VIE SPORTIVE

DANS LES LIGUES DE BALLE AU CAMP

RESULTATS DES JOUTES DE SAMEDI ET D'HIER

AMERICAINE.				NATIONALE.				FEDERALE.			
SAMEDI.				SAMEDI.				SAMEDI.			
Détroit, 2-5; Washington, 0-8.				New-York, 8-4; Pittsburg, 4-2.				Buffalo, 3; Kansas City, 2.			
Cleveland, 4-12; Philadelphie, 3-4.				Brooklyn, 6-9; S.-Louis, 5-5.				Newark, 5-4; Pittsburg, 1-4.			
Boston, 7-2; S.-Louis, 3-3.				Boston, 1; Chicago, 0.				S.-Louis, 4-3; Brooklyn, 2-1.			
				Philadelphie, 4-13; Cincinnati, 0-1.							
DIMANCHE.				DIMANCHE.				DIMANCHE.			
Cleveland, 3-8; Philadelphie, 1-4.				Philadelphie, 4; Cincinnati, 2.				Kansas City, 3-5; Buffalo, 2-4.			
Washington, 3; Detroit, 2.								Pittsburg, 4; S.-Louis, 1.			
S.-Louis, 9-1; Boston, 8-1.											
POSITION DES CLUBS.				POSITION DES CLUBS.				POSITION DES CLUBS.			
Boston 57	P. 30	Pc. 65		Philadelphie 48	P. 36	Pc. 57		Chicago 51	P. 37	Pc. 58	
Chicago 56	33	62		Brooklyn 47	39	54		Kansas City 50	37	57	
Détroit 54	34	61		Pittsburg 43	42	50		S.-Louis 48	40	54	
Washington 44	44	50		New-York 40	41	49		Pittsburg 46	40	53	
New-York 42	44	48		Pittsburg 42	43	49		Newark 44	44	50	
S.-Louis 35	53	39		Boston 42	44	48		Brooklyn 41	50	45	
Cleveland 34	54	38		S.-Louis 43	47	47		Buffalo 41	53	43	
Philadelphie 30	58	34		Cincinnati 35	48	42		Baltimore 32	54	37	

LES SHAMROCK ONT FAIT LA LUTTE CHAUDE AU MONTREAL SAMEDI

L'EQUIPE DE LA M.A.A.A. A VAINCU LES IRLANDAIS PAR 7 A 4, AU TERRAIN DU NATIONAL. — LES FRERES SCOTT ET KANE ETAIENT SUR L'ALIGNEMENT DES TRICOTS VERTS — LA PARTIE FUT RUDE ET LES ARBITRES SEVIRENT FREQUEMENT.

Si quelques incidents fâcheux qui mirent des joueurs aux prises et ralentirent momentanément la partie n'étaient pas survenus au cours de la joute de samedi, à Maisonneuve, entre le Shamrock et le Montréal, elle aurait été des plus intéressantes vu l'entraînement toujours grandissant dont firent preuve les joueurs des deux équipes. Malgré un avantage qu'il conserva assidûment pendant les deux premières périodes, les Irlandais furent défaits par le résultat de 7 à 4. C'est durant la troisième quart qu'il eut plus de bisbille. Les arbitres S.-Père et Albert Pigeon sont louables des efforts qu'ils ont entrepris pour calmer la fièvre de combat des adversaires. L'assistance était ordinaire et la température obligeante. Les punitions ont été fortes. Les circonstances obligèrent les arbitres de sévir. La police envahit un temps le terrain et la foule fut heureusement reculée pendant la troisième quart. Le joueur qui a fait preuve de plus de calme est Brennan des Shamrocks, et les plus grouillards, Roberts, Kane, Scott, etc., etc. Brady, le gardien des buts du Shamrock, a rempli ses fonctions au milieu des applaudissements de tous. Les partisans étaient nombreux et s'affirmaient sur toute la ligne.

Les équipes s'alignèrent ainsi :
MONTREAL Shamrock
Brennan Buts Brady
Brady Points McMillan
Blake Couverts Doran
Secours Défenses Hughes

LE TECUMSEH EST VAINQUEUR

LES JOUEURS DE CHARLIE QUERRIE ONT TRIOMPHE DU ROSEDALE PAR 11 A 4 SAMEDI.

Toronto, 26. — Dans la joute Tecumseh-Rosedale, disputée ici samedi après-midi, les Indiens ont fait montre d'une vigueur peu commune, et ils se sont adjugés la victoire dès la première période en comptant cinq points d'habile façon. Voici le résultat de la partie par période :

Première période
Tecumseh, 5; Rosedale, 1.
Deuxième période
Tecumseh, 1; Rosedale, 1.
Troisième période
Tecumseh, 2; Rosedale, 1.
Quatrième période
Tecumseh, 3; Rosedale, 1.
Résultat final : 11 à 4 pour Tecumseh.

Composition des équipes :
Rosedale Tecumseh
Kinsman Buts Holmes
Graydon Powers Harshaw
Powers Couverts Yeaman
Felker Défenses B. Green
McKenzie Défenses Braden
Stagg Défenses Harrison
Dandeno Centres Longfellow
Spellen Attaques C. Denney
Donhee Attaques J. Green
Querrie Attaques Barber
Durkin Extérieurs Barnett
Carmichael Intérieurs Warwick

Substituts-Rosedale: Kalls, Allman, Gordon, Wilson, Fitzgerald; Tecumseh: Rountree, Whitehead, Porter, Torrey.

Arbitre: T. Humphrey.
Juge du jeu: H. Lambe.

POSITION DES CLUBS DE LA N. L. U.

	G	P	Pc	à j.
NATIONAL	6	2	77	4
MONTREAL	5	2	46	5
CORNWALL	4	4	58	6
SHAMROCK	0	7	27	6

Paochaine partie, samedi, le 31 juillet : Shamrock vs Montréal.

DEUX VICTOIRES POUR LES ROYAUX CONTRE TORONTO

LE MONTREAL A DECLASSE LES LEAFS, SAMEDI ET HIER. — NOS JOUEURS SE SONT BIEN COMPORTES AU BATON. — RICHMOND JOUERA ICI AUJOURD'HUI.

L'équipe des Royals a remporté une superbe victoire samedi dernier sur l'équipe de Toronto. La température idéale qu'il faisait avait attiré une foule considérable au parc Atwater; les exploits des équipiers locaux ont été applaudis à outrance.

Toronto au cours de la partie a dû faire usage de deux lanceurs qui tous deux ont fait piètre figure; les rudes coigneurs du Montréal ont frappé dur, et au cours de la partie ils ont compté cinq tours de circuit. Toronto commença la partie avec Manning qui dut se retirer à la troisième reprise après avoir permis à Howley et à Irelan de frapper chacun un coup pour le circuit complet. De plus à la seconde reprise, Holden ayant envoyé promener la balle rue Sainte-Catherine, l'arbitre déclara le coup faux malgré les réclamations des Royals et de la majorité de l'assistance. Cooke qui succéda à Manning ne fit guère mieux; à la septième reprise toute l'équipe du Montréal se succéda au bâton; cinq points furent comptés et deux coups de circuit furent frappés, l'un par Flynn et l'autre par Howley. Whiteman en plus frappa un deux-but. Un autre tour de circuit fut frappé alors que

Secours, 25 minutes. Roberts, 15 minutes. F. Scott, 5 minutes. Allman, 10 minutes. McDonald, 10 minutes. Brady, 20 minutes. Blake, 10 minutes. P. Brennan, 5 minutes.

Punitions.
Juge du jeu : Albert Pigeon.
Juges des buts : P. Norton et J. Quinn.
Chronométrateurs : "Desse" Brown et P. Enroy.
Pénitencier : G. Carpenter.

Montréal vint pour la dernière fois au bâton, à la huitième reprise. Ce point fut enregistré par Irelan, "Home Rule" comme le nomment les amateurs.

Montréal s'est plus que distingué au bâton; pendant toute la joute ce fut un véritable bombardement des balles de Manning et de Cook.

Par contre, Miller qui lançait pour Montréal a tenu ses adversaires en respect pendant toute la joute et ses coéquipiers l'ont admirablement soutenu. La troisième reprise est la seule où les coigneurs de Toronto se soient montrés en action au cours de cette manche. Gilbert le premier qui vint au bâton frappa d'abord un coup de trois buts, tout à fait au fond dans le champ de centre. La balle dirigée vers un autre point serait certainement tombée rue Sainte-Catherine. Rath plaça ensuite la balle en lieu sûr et fit compter Gilbert. Graham fut retiré au bâton. Graham entra au premier sur quatre balles. Daley frappa un coup de deux buts faisant remonter ses deux devanciers. Lui-même mourut en voulant voler son troisième et Cathers fut retiré au premier.

Toronto compta trois autres points à la cinquième, septième et neuvième reprise. Gilbert, le champ de centre des visiteurs mérite une mention spéciale pour son jeu vraiment magnifique au champ. A deux ou trois reprises il attrappa la balle au vol alors qu'il paraissait impossible qu'elle fut gobée. Ces exploits de Gilbert furent applaudis à outrance par toute l'assistance. Le résultat final a été de 15 à 6.

Hier, pour bien réparer les revers subis aux mains de l'équipe de John Gangel, quelques jours auparavant, les Royals tombèrent à bras raccourcis sur les balles de Herbert et comptèrent tant et si bien qu'ils eurent 10 points de faits. Par contre le lanceur des locaux, Cadore, ne se relâcha que sur la fin, quand il vit la partie pratiquement gagnée pour son club, et il permit aux Toronto de compter quatre points à la neuvième manche. Mais, ce fut tout, et les Leafs nous ont laissés, cette saison, pour ne plus revenir à Montréal. Nul doute qu'ils ont goûté notre hospitalité et qu'ils s'empresseront de revenir l'an prochain.

Aujourd'hui, les Richmond ouvrent une série de quatre parties au parc Atwater avec Montréal. La partie de cet après-midi sera jouée à 3.30 p.m.

Voici les résultats par reprises des joutes de samedi et d'hier :

SAMEDI
Toronto 6 11 2
Montréal 15 14 2
Arbitre : Ekan, Freeman.
Providence à Harrisburg:
1ère joute:
Providence 11 000010400—7 15 6
Harrisburg 0000200501—8 17 1
Batteries Cooper, Comstock et Casey; Lee, Chabot et Heckinger.
Rochester à Buffalo:
1ère joute:
Rochester 00400010001—6 11 3
Buffalo 10000004000—5 11 3
Batteries Palmero et Williams; Beebe, Herche et Lalonde.
Richmond à Jersey City:
Richmond 001000000—1 5 0
Jersey City 000005005—5 8 2
Batteries: Russell, Cram et Schulte; Brucke et Reynolds.
2e joute:
Rochester à Buffalo:
Rochester 221000000—5 10 0
Buffalo 0000001001—2 5 3
Batteries Huenke et Williams; Fullenuever et Onsler.
Providence à Harrisburg:
2e joute:
Providence 000001102—4 10 0
Harrisburg 0000001001—2 8 2
Batteries: Schultz et Haley; Chabek, Oeschger et Snow.
DIMANCHE
Toronto 010200004—7 13 2
Montréal 20230111x—10 15 1
Herbert et Kocher; Cadore et Howley.
A Jersey City:
1ère partie:
Richmond 400100000—5 11 1
Jersey City 100000000—1 6 1
Cottrell et Schauffel; Verbout et Reynolds.
2e partie:
Richmond 234100x—10 11 1
Jersey City 234100x—10 11 1
Partie non terminée, afin de prendre le train.
Cram et Schauffel et Maizel Meadows; Sherman et Reynolds.
POSITION DES CLUBS.
G. P. Pc.
Providence 51 25 671
Buffalo 43 32 573
Harrisburg 41 37 526
MONTREAL 41 38 519
Rochester 36 42 462
Richmond 36 43 456
Toronto 35 47 427
Jersey City 30 49 380

LES COURSES DE SAMEDI ONT ETE TRES CONTESTEES

UNE ASSISTANCE TRES CONSIDERABLE S'EST REUNIE A LA PISTE DU MAISONNEUVE JOCKEY CLUB. — LES SECONDS CHOIX AUX HONNEURS. — AUJOURD'HUI "JOUR DES DAMES".

La réunion du Maisonneuve Jockey Club continue à connaître le succès car samedi après-midi, une assistance des plus considérables a été témoin des épreuves disputées; ce succès est sans doute dû à la façon tout à fait irréprochable dont les courses sont conduites. Les seconds choix eurent les honneurs de la journée en remportant cinq des neuf épreuves au programme; les autres étant gagnées par les favoris.

La première course se disputa entre Bat Masterson et Magar Belt, mais le premier se montra meilleur coursier en gagnant par une tête. Ozer, le grand favori ne put faire mieux que de se placer troisième mais rapporta rien à ses preneurs qui étaient assez nombreux.

La deuxième course fut facilement gagnée par le favori Anavri qui mena d'un bout à l'autre devant Ucler Dick et Bunice qui se classèrent dans l'ordre de mention. Americus et Condona furent distancés dans cette épreuve qui fut très contestée. Smirk, un second choix s'adjuga la troisième course par une longueur sur Masalo. Kenneth, le favori dans cette épreuve, se plaça troisième devant Swede Sam, Tiger Jim, June W. et Rose King.

La favorite Manda fut défaite dans la quatrième épreuve alors que Duquesne joué 2 à 1, entra premier sous le fil après avoir eu constamment le devant suivi par Andrew O'Day et Ajax.

Les preneurs de Mudsl dans la cinquième course récoltèrent pour avoir placé leur confiance sur ce cheval. Asa Herndon, un négliégé, entra en deuxième place et Enterpe passa troisième sous le fil.

La sixième épreuve fut semblable à une procession car tous les chevaux se tenaient en une derrière les autres. Fastoso passa sous le fil huit longueurs devant Imprudent. Ravenal gagna son aovine en se plaçant troisième.

Unity, favori dans la septième course, remporta les honneurs de cette épreuve par deux longueurs sur Ile Savin. Smiling Mag se comporta mal dans le dernier tournant mais malgré cela elle se plaça en troisième position.

The Governor et Indifferent gagnèrent respectivement les deux dernières épreuves.

Aujourd'hui sera un autre "jour des dames" et il ne faut aucun doute que le beau sexe profitera de l'invitation qui lui est faite pour être témoin des épreuves qui seront disputées cet après-midi.

PREMIERE COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 4 ans et plus, à réclamer, 5 furlongs.
1. Bat Masterson, 111, Estep, 2 à 1, au pair, 2 à 3.
2. Major Belt, 114, Boland, 8 à 1, 3 à 1, au pair.
3. Ozer, 114, Pendergast, 2 à 3, 2 à 5.
Temps, 1:00 1-5.
Gitana, Varda B., James et Tom Flanagan ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus, à réclamer, 5 furlongs.
1. Anavri, 115, Dominik, au pair, 2 à 5.
2. Uncle Dick, 121, Howard, 11 à 10, 1 à 2.
3. Bunice, 3 à 1, au pair.
Temps, 59 3-5.
Americus et Cordova ont aussi couru.

TROISIEME COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 4 ans et plus, à réclamer, 5 furlongs.
1. Smith, 111, McCullough, 2 à 1-2 à 1, au pair, 1 à 2.
2. Masalo, 113, Gargan, 5 à 1, 3 à 2, 2 à 3.
3. Kenneth, 113, Boland, 2 à 3, 2 à 5.
Temps, 1:00 1-5.
Swede Sam, Tiger Jim, June W. et Rose Ring ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 4 ans et plus, à réclamer, 1-16 mille.
1. Duques, 112, McCullough, 2 à 1, au pair, 1 à 2.
2. Andrew O'Day, 109, Boland, 2 à 1, au pair, 1 à 2.
3. Ajax, 104, Estep, 6 à 1, 2 à 1, au pair.
Temps, 1:50 1-5.
Minda, King Radford, Eddie Mott, et Colonel Holloway ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE.

Bourse \$400, chevaux de 3 ans et plus, à réclamer, 1-16 mille.
1. Mud Sill, 116, Boland, 6 à 5, 1 à 2, 1 à 4.
2. Asa Herndon, 101, Hinphy, 10 à 1, 3 à 1, 3 à 2.
3. Enterpe, 114, Bauer, 3 à 1, 6 à 5, 3 à 5.
Temps, 1:51.
Tony Koch, Freda Johnson et Bogart ont aussi couru.

SIXIEME COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 4 ans et plus, à réclamer, 1-16 mille.
1. Fastoso, 109, Gargan, 3 à 1, 6 à 5, 3 à 5.
2. Impudent, 107, Pickens, 3 à 2, 1 à 2.
3. Ravenal, 109, Boland, 4 à 1, 2 à 1, au pair.
Temps, 1:48 4-5.
Electric, Master Jim, Aufer et Yanker ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus, à réclamer, 6-12 furlongs.
1. Unity, 107, Wolstenholm, 6 à 5, 1 à 2, 1 à 4.
2. Il Savin, 112, McDowell, 8 à 1, 3 à 1, au pair.
3. Smiling Mag, 110, McCullough, 3 à 1, au pair, 1 à 2.
Temps, 1:24 2-5.
Clara James, Bulgar, Goggety, Golden Lassie, Irish Mary ont aussi couru.

HUITIEME COURSE.

Bourse \$300, chevaux de 4 ans et plus, à réclamer, 6-12 furlongs.
1. The Governor, 113, Gargan, 3 à 1, 2 à 1, 1 à 4.

LE NATIONAL ET LES INDIENS SONT DEFAITS, HIER

LES STRACHANS L'EMPORTENT SUR NATIONAL PAR 7 A 1. — LES STARS BATTENT LES INDIENS PAR 7 A 4. — MCGRAHAN TRIOMPHE DE CLEGHORNE ET DE CARMEL.

Le National a subi un malheureux échec, hier, aux mains des Strachans avec le rés. de 7 à 1, devant une assistance d'une couple de mille personnes. Les Boulangers ont été tout simplement invincibles, et leur lanceur, Ulric Paquette, a tenu les joueurs de Billy Innes à quatre mailles des succès, se montrant en forme superbe. Le jeune Paquette, le lanceur du National, a joué une brillante partie. Ses balles ont mordu pour plusieurs de ses adversaires; mais, les Strachans ont eu plus de facilité à en avoir raison que les Indiens, il y a quelques semaines.

Les Strachans se sont mis résolument à la besogne dès la seconde manche, alors qu'ils comptèrent leur 1er point sur le coup de J. Jacobs, l'erreur de Morin et le coup sûr de Major au centre. Ils comptèrent deux autres fois à la troisième manche sur deux malencontreuses erreurs de Carmel et de Jean Paquette et le coup sûr de Crutchley au centre. Ils revinrent à la charge à la 4e manche et croisèrent le marbre avec deux autres points, grâce aux coups réussis de Major et de Fish et à une seconde bève de Carmel. Finalement, les Boulangers enregistrèrent deux points à la septième manche sur les coups sûrs de Fish, Cutter et le deux-but de Crutchley dans la droite du champ.

Le National compta son unique point sur le coup réussi de Lamothe et l'erreur de Paquette. Et ce fut tout. Les hommes de Billy Innes n'eurent pas une seule chance d'augmenter leur total, et Ulric Paquette se montra ferme partout. La tenue de Major à l'avant-garde, pour Strachan, fut prodigieuse. Il logea les balles de Jean Paquette deux fois en lieu sûr et contribua à faire compter plusieurs points. De beaux arrêts ont été faits par les deux équipes tant dans le carreau qu'au dehors et les amateurs ont applaudi frénétiquement les prouesses de nos demi-professionnels.

Dans la première joute au programme, les Stars ont battu, à la grande surprise des spectateurs, les Caughnawaga, avec le rés. de 7 à 4, et remporté leur premier succès de la saison. Le lanceur canadien-français, Lee Aucoin, a fait un travail merveilleux pour les Stars, et il a tenu les Indiens à six coups. De son côté, Malcolm-Fraser a été fort solide pour les Indiens et il n'a accordé que cinq coups réussis aux Stars. Aucoin refusa neuf joueurs au bâton et le nouveau receveur des Stars, Baril, de Sorel s'est montré très solide derrière le bâton. Il a frappé par deux fois les balles de Malcolm en lieu sûr, et Cecil Hart a eu particulièrement la main heureuse en acquérant ce receveur.

Le travail des deux lanceurs a été quelque peu gâté par les erreurs de leurs co-équipiers; mais, en somme, le jeu fut réellement superbe et la partie enlevante.

Entre les deux joutes, eut lieu la course des buts Sprague Cleghorne, des Strachans, et Carmel, du National, firent le tour du circuit en 15 secondes, tandis que McGrahan, des Mascottes, ne prit que 14, se classant et s'adjuga la palme. Sabourin du National, s'essaya contre le temps du vainqueur; mais, il prit 15 secondes et ne put éclipser l'exploit du rapide équipier des Mascottes.

Résultats par reprises des deux joutes d'hier :

Star 000400300—7 5 2
Caughnawaga 120000010—4 6 3
Aucoin et Baril ; Fraser et Wingo.

National 000100000—1 4 2
Strachan 01220020x—7 8 2
Paquette et Morin ; R. Paquette et Fish.

POSITION DES CLUBS.

	G	P	N	Pc.
Strachan	4	1	0	800
National	2	2	1	500
La Casquette	2	2	0	500
Mascotte	2	2	0	500
Caughnawaga	2	3	0	400
Star	1	3	1	250

LES COURSES A PIED AU NATIONAL

Les courses à pied du National, entre les entractes de la partie de course Montréal-Shamrocks, ont été couronnées d'un vif succès. R. Hébert du National, s'est distingué, gagnant la première épreuve et la finale des 100 verges handicap. Robillard s'est adjugé la course handicap de 880 verges qu'il a courue en 2:04 minutes.

Voici les résultats des diverses épreuves :

100 verges, handicap : —
Première épreuve — 1er, R. Hébert (scratch); 2e, De Cordova (4-1-2); 3e, T. Kearns (5-1-2). Temps, 1:0 1-5 sec.

Deuxième épreuve — 1er, F. Graham (7-1-2); 2e, T. Cooke (7-1-2); 3e, Robillard (5). Temps, 1:0 2-5 sec.

Finale — 1er, R. Hébert (scratch); 2e, T. Kearns; 3e, De Cordova. Temps, 10 sec.

880 verges handicap — 1er, Robillard (20 verges); 2e, Venninge (55 verges); 3e, T. Cooke (50 verges). Temps, 2:04 min.

OFFICIERS.

Arbitre: M. McCrory.
Starter: E. Larose.
Juges: W. C. Davidson, Singleton, Carle, A. L. Caron.
Chronométrateurs: J. E. Ledoux, J. Ryan, T. W. Evans.
Inspecteurs: T. Carrick, W. R. Thompson, Dr. Boivin.
Marqueur: M. Fred. Davidson.
Commis de la piste: Albert Pigeon et R. C. Irwin.

MAISONNEUVE DRIVING CLUB LIMITED

Réunion d'ouverture de courses
21-28 JUILLET
SEPT GRANDES COURSES TOUS LES JOURS
PLUIE OU BEAU TEMPS.

ENTREE, 50 sous. Les tramways des rues Ontario, Sainte-Catherine et Notre-Dame, portant la désignation "spécial", se rendent directement à la Première Avenue, Maisonneuve. A 30 minutes du centre de Montréal.

CHAMBRE 18 W. M. MURRAY, Gérant-Général. 55 S.-FRANCOIS-XAVIER

OÙ ILS JOUENT AUJOURD'HUI

INTERNATIONALE.
Richmond à Montréal.
Providence à Toronto.
Jersey City à Buffalo.
Harrisburg à Rochester.

NATIONALE.
Chicago à Boston.
Pittsburg à New-York.
S.-Louis à Brooklyn.
Philadelphie à Cincinnati.

AMERICAINE.
Pas de partie.

FEDERALE.
Brooklyn à S.-Louis.
Newark à Pittsburg.

VISITEZ LE PAVILLON DE LA DANSE Parc DOMINION

La guerre : personnages en cire.
100 à 200 personnes en 100
ENTREE AU PARC, 10 SOUS.

The Montreal Clock & Suit Manufacturing Company, Incorporated.
Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies au Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec des lettres patentes en date du six juillet 1915, constituant la corporation MM. H. Vineberg, avocat, Aaron Millman, agent d'immeubles, Paul E. Bourcier, agent financier, Max Gelz, étudiant en droit, Charles L. Gauthier, étudiant en droit, et autres, pour le commerce de l'industrie et autres fabricants et marchands en gros de vêtements de toute nature et description; importer et exporter, acheter et vendre, en détail et en gros, de vêtements de toute nature et aussi celui de marchandises sèches, des soies, satins, garnitures, tissus de toute sorte, draps et couvertures et généralement tout ce qui concerne les affaires des tailleurs et manufacturiers.

Exercer aucune autre industrie semblable, de fabrication ou autre, en rapport avec les objets susdits, que la compagnie jugera propres à être avantageusement exercées conjointement avec aucune des susdites industries.

Acquiescer à assumer en totalité ou en partie la propriété et les obligations d'aucune personne ou corporation engagée dans aucune industrie que la présente compagnie est autorisée à entreprendre ou en possession de biens convenant au bénéfice

Le temps qu'il fera

Beau et frais.

Bulletin d'après le thermomètre de Beau et Harris, 25, 26 et 27 rue Notre-Dame, R. de Mele, gérant.

Aujourd'hui maximum... 65
Minimum... 55
Même date l'an dernier... 65
Aujourd'hui minimum... 55
Même date l'an dernier... 65

Baromètre, 8 h. matin, 760.20 ; 11 h. matin, 760.20 ; midi, 761.15.

MARDI, 27 JUILLET

S. Pantaléon, martyr.
Lever du soleil, 4 heures 37.
Coucher du soleil, 7 heures 33.
Lever de la lune, 8 heures 24.
Coucher de la lune, 5 heures 41.
Dernier quartier de la lune, le 2 août, à 4 h. 33 m. du soir.

L'EPILOGUE DU DESASTRE

ON A REPECHÉ JUSQU'ICI 110 CADAVRES AUTOUR DE L'ESTLAND. — ON COMPTE EN RETIRER DEUX CENTES ENCORE. — L'ENQUÊTE.

Chicago, 26. — Les autorités fédérales et les autorités de l'Etat ont entrepris la tâche de fixer les responsabilités au sujet de l'accident arrivé à l'Estland, alors qu'il était à son quai dans la rivière Chicago, samedi dernier. Environ mille personnes sur 2,408 qui étaient à bord, ont été noyées. L'interrogatoire des membres de l'équipage s'est continué dans le but de savoir si les règlements pour les bateaux de cette sorte avaient été observés. On cherche aussi à découvrir si le bateau était normalement construit.

Le procureur général, M. Hoyne, a commencé à préparer la preuve pour le grand jury du comté de Cook, sur la théorie que le bureau d'inspection des Etats-Unis avait commis une erreur en accordant un permis à ce bateau pour le service sur les lacs. M. Hoyne déclare qu'il ignorait complètement la question des chambres de lest liquide et il déclare que la preuve qu'il a déjà devant lui démontre que le "Eastland" était un vaisseau peu sûr. L'équipage n'étant pas apte à se conformer aux règlements.

M. Dickerson N. Hoover, sous-inspecteur en chef du bureau d'inspection maritime des Etats-Unis, et le capitaine Charles H. Westcott, de Détroit, et les inspecteurs conjoints Mansfield et Nichols, au cours de l'examen des membres de l'équipage de l'Estland, ont constaté que ceux-ci n'avaient aucune connaissance des règlements en vigueur et qu'ils ne pouvaient pas donner de renseignements sur les règlements en vigueur.

Le coroner Hoffman a annoncé qu'il ne trouvera pas d'enquête avant que les travaux de recherches ne soient terminés. Ces recherches ont été continuées toute la nuit, et, ce matin, une équipe additionnelle de 25 scaphandriers a été envoyée pour faire des descentes dans la coque du navire. Jusqu'ici, on a retrouvé 110 cadavres, et on croit qu'il y en a encore au moins deux cents sous le navire et dans la rivière.

Le maire Morehouse, le substitut du procureur Hoyne, le chef de police Healy et le coroner Hoffman se réuniront, aujourd'hui, en conférence pour trouver un moyen de soulever l'Estland. Immédiatement après cette conférence, on l'on s'occupera aussi de la façon d'adopter pour conduire l'enquête.

Aujourd'hui, on s'occupera beaucoup de l'identification des cadavres qui sont à l'arsenal du second régiment. Sur 723 qui se trouvent à cet endroit seulement 14 ont été identifiés ce matin. On baisse graduellement le chiffre des pertes de vie.

On rapporte qu'un fonds de secours de \$300,000 sera disponible demain. Des comités de secours nommés hier ont commencé leur travail de bonne heure ce matin. Le comité des finances se réunira aujourd'hui dans le bureau du maire afin d'organiser un fonds de secours de \$200,000; la compagnie Western Electric a déjà versé une contribution de \$100,000.

Des envoyés du bureau du procureur général ont commencé à assigner comme témoins les membres de l'équipage que l'on sait avoir été sauvés. Parmi ceux qui sont recherchés on dit que se trouve George Munger, de Kalamazoo, Mich., boursier du bateau et l'un des témoins les plus importants. Plusieurs témoins oculaires du désastre seront examinés par les autorités municipales, qui veulent faire une enquête séparée de celle des autorités fédérales et des autorités de comté.

CHEZ LE CORONER

Le coroner a disposé, sans jury, ce matin, des corps de Tudor Sroiniuk, le Polonais trouvé pendu à la Longue-Pointe, de Jack Hawley, écrasé entre une voiture et une clôture, rue Labrecque, et de Harold Sabourin, tué par un train près de la frontière.

DEUX ARRETS DU JUGE LAFONTAINE

LA MOTION DE M. TOURANGEAU DEMANDANT LE REJET DE L'INSCRIPTION EN APPEL FAIT PAR M. MARTIN, EST ACCORDEE — L'AFFAIRE DU "QUO WARRANTO."

Le juge Lafontaine a rendu deux jugements, ce matin, dans des causes qu'il a prises en délibéré il y a quelques jours: il a d'abord accordé la motion de M. R. Tourangeau demandant le rejet du cautionnement et de l'inscription en appel fait par l'un des intimés, M. M. Martin, dans la demande de la règle nisi demandée par le requérant contre le bureau des commissaires. Il a ensuite rayé le délibéré dans la cause du quo warranto demandé par M. Thibault pour empêcher le commissaire McDonald de siéger mais sans rendre aucun jugement et en réservant au requérant la faculté de modifier sa motion, de produire des affidavits et de revenir devant le tribunal avec sa demande.

En rendant jugement dans la première cause le juge a déclaré qu'il y a jugement final de la Cour Supérieure (art. 43) et que l'appel d'un jugement interlocutoire, au contraire, ne peut avoir lieu que sur la permission accordée par l'un des juges de la Cour du Banc du Roi, sur requête sommaire et à condition que le jugement en question tombe dans l'un des cas spécifiés par la loi (Art. 1211 C. P.).

Un jugement interlocutoire, dit le juge, est un jugement devant lequel on ne dispose pas du litige, mais prépare seulement le développement et l'instruction de la cause et conduit ainsi au jugement final; en sorte qu'un jugement rendu dans une procédure de mépris de cour, ordonnant simplement l'émanation contre la partie incriminée est un jugement interlocutoire qui ne sera valable que s'il est suivi d'un autre jugement devant lequel on dispose du litige. L'appel d'un tel jugement ne peut être permis; toute autre manière de voir, dit encore le juge, conduirait à l'anarchie judiciaire en favorisant l'obstruction du cours de la justice, et toutes les autorités invoquées à l'encontre de cette manière de voir n'ont aucune application, les jugements ayant été rendus dans des cas d'appels réguliers et autorisés par la loi.

Le juge ordonne au protonotaire de ne pas compléter le cautionnement offert par l'intimé, de ne pas l'enregistrer et de ne tenir aucun compte et de rejeter du dossier le papier produit par l'intimé et appelé inscription en appel.

Dans l'affaire du "quo warranto" demandé par M. Thibault, pour empêcher le commissaire McDonald de siéger au bureau des commissaires, le juge a renvoyé la demande au requérant, en faisant quelques remarques: la requête était appuyée sur trois moyens, à-t-il dit, l'affaire de la rue Drolet, les Autos-bus et le Tramway. Le requérant ne donne que des allégations vagues, imprécises, générales, et aucun fait précis. Le tribunal serait justifiable de renvoyer la requête, mais le juge prend un moyen terme: il le requérant invoquant comme preuves plusieurs affidavits qui n'ont pas été produits au dossier. Le juge a rayé le délibéré, mais en réservant au requérant le privilège de produire ses affidavits et de modifier sa motion.

FUNERAILLES DE FEU M. J.-B. PREVOST

Saint-Jérôme, 26. — Les funérailles de M. Jean Prevost ont eu lieu ici, aujourd'hui, au milieu d'un concours important de parents et d'amis.

Le service a été chanté par le curé de Saint-Jérôme, l'abbé de la Durantaye, assisté de l'abbé Châtelet et de l'abbé Brien, curé de la paroisse de Saint-Jérôme.

Le deuil était conduit par les membres de la famille du défunt. Suivaient le cortège: M. J. A. C. Elhier, député des Deux-Montagnes; docteur Lalonde, registraire du comté; Girouard, maire de Saint-Rose; le notaire Mathieu, maire de Terrebonne; P. A. Séguin, député de l'Assomption; N. K. Lafamme, Ed. Lepage, Jos. Versaille, Alban Germain, Léon Garneau, Tancrède Marsil, C. A. Chénier, Jos. T. Deslauriers, Balloch, député de Shefford; J. Girouard, Hector Champagne, conseiller législatif; J. M. Tellier, Raoul Leblanc, secrétaire de M. J. Décarie; Hercule Masson, Albert Berthiaume, docteur Raoul Masson, J. Archambault, Roger Valois, F. de S. Bastien, Jos. Lamouche, L. J. Perron, M.P.P.; Thibault, Rinfret, Fernand Rinfret, T. O. Daoust, Arthur Sauvé, député des Deux-Montagnes; Sylvester, Adolphe Ouellet, J. Emile Prevost, G. Rochon, député de Terrebonne; Arthur Letondal, F. de S. Prevost, Edouard Montpetit, D. L. Desbois, Sévère Laviolette, maire de Saint-Jérôme; Léon Taché, M. Cyrille Delage, président de l'Assemblée législative, représentant le gouvernement de la province.

Le deuil était conduit par les membres de la famille du défunt. Suivaient le cortège: M. J. A. C. Elhier, député des Deux-Montagnes; docteur Lalonde, registraire du comté; Girouard, maire de Saint-Rose; le notaire Mathieu, maire de Terrebonne; P. A. Séguin, député de l'Assomption; N. K. Lafamme, Ed. Lepage, Jos. Versaille, Alban Germain, Léon Garneau, Tancrède Marsil, C. A. Chénier, Jos. T. Deslauriers, Balloch, député de Shefford; J. Girouard, Hector Champagne, conseiller législatif; J. M. Tellier, Raoul Leblanc, secrétaire de M. J. Décarie; Hercule Masson, Albert Berthiaume, docteur Raoul Masson, J. Archambault, Roger Valois, F. de S. Bastien, Jos. Lamouche, L. J. Perron, M.P.P.; Thibault, Rinfret, Fernand Rinfret, T. O. Daoust, Arthur Sauvé, député des Deux-Montagnes; Sylvester, Adolphe Ouellet, J. Emile Prevost, G. Rochon, député de Terrebonne; Arthur Letondal, F. de S. Prevost, Edouard Montpetit, D. L. Desbois, Sévère Laviolette, maire de Saint-Jérôme; Léon Taché, M. Cyrille Delage, président de l'Assemblée législative, représentant le gouvernement de la province.

Des envoyés du bureau du procureur général ont commencé à assigner comme témoins les membres de l'équipage que l'on sait avoir été sauvés. Parmi ceux qui sont recherchés on dit que se trouve George Munger, de Kalamazoo, Mich., boursier du bateau et l'un des témoins les plus importants. Plusieurs témoins oculaires du désastre seront examinés par les autorités municipales, qui veulent faire une enquête séparée de celle des autorités fédérales et des autorités de comté.

LA GREVE EST REGLEE

Bridgeport, Conn., 26. — Les difficultés au sujet du travail aux usines Remington et ailleurs, sont apparemment réglées en vertu d'une entente rendue publique par M. Kepler samedi dernier.

Il est stipulé que les semaines seront de 48 heures pour les mécaniciens et que tous les ouvriers qui ont pris part à la grève seront réintégrés dans leurs fonctions.

Ce matin, les grévistes étaient aux portes des usines prêts à reprendre l'ouvrage. En peu de temps un mot fut envoyé aux quartiers du Conseil du travail que la Remington Arms and Ammunition refusait de reprendre les grévistes.

LA GUERRE NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA MARINE AMERICAINE

Un sous-marin allemand a coulé hier, au large du littoral de l'Ecosse, le vapeur "Leelanaw" chargé de lin. L'équipage est sauf. Un destroyer français détruit la base des submersibles autrichiens de l'île de Langosta.

Le forçement des Dardanelles est inévitable. — Massacre de chrétiens en perspective. — Des avions français bombardent la gare de Nantillois.

Londres, 26, (2.16). — Un sous-marin allemand a coulé hier, au large de la côte nord-ouest de l'Ecosse, le vapeur américain "Leelanaw", parti d'Archangel, le 8 juillet pour Belfast, avec une cargaison de lin.

On a sauvé tous les membres de l'équipage, et on les a transportés à Kirkwall dans leurs propres chaloupes.

Le "Leelanaw" a été torpillé le 25 juillet. Il a quitté New-York, le 17 mai avec une cargaison de coton, consignée à la Russie par voie de Gothenburg. Les autorités ont arrêté le vapeur à Kirkwall, tandis que le "Leelanaw" était en route pour l'Ecosse, vu que la Suède prohibe l'exportation du coton dans ce pays. Le 26 juin le paquebot put se diriger vers Archangel, où il déposa le coton. On le chargea de lin qu'il devait transporter à Belfast.

Tous les détails reçus se bornent à un message faisant part du débarquement de l'équipage à Kirkwall, Ecosse, où il a signalé le fait au consul américain, à Dundee.

Le "Leelanaw" appartenait à la "Harby Steamship Company" de New-York. Il jaugeait 1,924 tonnes. M. D. B. Delf est le capitaine et l'équipage comprend 7 officiers et 32 marins.

VAPEUR ANGLAIS COULE.

Londres, 26, (3.02). — Un sous-marin teuton a torpillé et coulé dans la mer du nord le vapeur anglais "Grangeval" d'un déplacement de 3,422 tonnes. Il se rendait à Archangel, Russie. On a débarqué l'équipage aujourd'hui à Lewick, Ecosse. Le navire était la propriété de la compagnie de paquebots Gratitude, de Londres.

LE FORÇEMENT DES DARDANELLES.

Rome, 26. — Le délégué apostolique à Constantinople a pu informer en secret le Vatican que le forçement des Dardanelles est inévitable et que les Turcs sont déterminés à massacrer les chrétiens quand les Alliés occuperont Constantinople et que la ville sera probablement rasée jusqu'à terre.

Le délégué presse le pape d'user de son influence pour prévenir ce massacre et suggère l'internement des chrétiens en Asie Mineure, afin qu'ils puissent échapper de la sorte à une mort inévitable sans cela.

Sa Sainteté a fait appel au kaiser et à François-Joseph qu'elle tiendra responsables de cette turberie si on ne la prévient pas.

LA BATAILLE POUR LA POSSESSION DE VARSOVIE

Londres, 26. — La bataille dans le cours de laquelle on se dispute la possession de Varsovie, s'est déplacée au sud de la Pologne, où les efforts les plus furieux de von Mackensen ne lui ont permis de gagner du terrain au nord de la capitale de la Pologne, où les Teutons ont franchi le Narew, sur une longue étendue.

Petrograd jusqu'ici n'a pas admis ce succès. Il appert aussi selon les experts ondonniens que les Russes sont encore maîtres de la forteresse d'Ostrolenka, bien que les ennemis, grâce à leurs attaques, se soient approchés du sud de cette ville. Le dernier succès des casques à pointe les amène à 25 milles au nord de Varsovie, mais une seconde ligne de défense protège la capitale de la Pologne de ce côté, le long du Bug.

Au sud, les Teutons attaquent les fortifications dans les environs de Paisesnow, à 12 milles de Varsovie. La nouvelle que les Moscovites font sortir de la ville tous les hommes et tout le matériel servant à la fabrication des munitions indique que la situation devient de plus en plus précaire. Les Russes ont encore en leur possession la voie ferrée de Lublin-Chelm. Suivant les rapports des Russes, les soldats du czar continuent non seulement l'ennemi tout le long de la ligne, mais lui font subir en plus des pertes énormes.

BEL EXPLOIT DE "LE BISSE"

Toulon, 26. — Le nouveau destroyer français "Le Bisson" a démolé le sous-marin autrichien et le poste d'aéroplanes établi sur l'île Lagosta, en ne perdant qu'un seul homme de son équipage. Le commandant de la première division de sous-marins et de torpilleurs de la

Cette émeute commença par une dispute entre un juif et un Canadien au sujet de l'enlèvement forcé et du péril juif; les agents s'approchèrent pour arrêter le Canadien, mais celui-ci, qui était un colosse, envoya plusieurs mordre la poussière. Finalement, huit agents de police eurent raison de l'athlète.

Dans les discours qui précédèrent, les orateurs s'attachèrent à démontrer les dangers de l'immigration juive, l'absurdité de l'enlèvement forcé, etc.

Environ 400 à 500 personnes y assistaient.

flotte méditerranéenne à laquelle appartient le "Bisson" a reçu l'ordre de complimenter hautement le lieutenant-commandant le destroyer pour ses brillants exploits.

Cette dépêche indique que la marine française fait corps avec celle de l'Italie pour combattre l'Autriche dans la mer Adriatique.

L'OPINION A BERLIN

Berlin, via Londres, 26. — Tout indique qu'il s'écoulera un laps de temps considérable avant que le gouvernement allemand tente de répondre à la note de Washington. Toutefois, si les Etats-Unis protestent énergiquement auprès de la Grande-Bretagne à propos des entraves mises à la navigation, on répète ici qu'on est en train de formuler cette protestation en termes énergiques. On regarde comme possible que Berlin ne brusque pas sa réponse.

Comme on ne possède pas la preuve que les Etats-Unis ont l'intention de forcer la Grande-Bretagne à se départir d'une attitude tenue pour illégale, on condamne universellement la note du président Wilson. On n'a pas perdu l'espoir cependant de voir les Etats-Unis s'élever avec vigueur contre les méthodes de l'armateur anglais.

UN RAID A RIVA

Rome, 26, via Paris, 26. — Dans un rapport officiel paru ce soir aux quartiers-généraux de l'état-major italien, il est fait mention d'un raid aérien, au-dessus de Riva, ville importante à la tête du lac de Garde, dans le Tyrol autrichien.

Le communiqué dit: "Dans l'après-midi du 23 juillet, deux hydravions ont survolé Riva et ont lancé 18 bombes sur les gares de chemin de fer avec un résultat excellent. L'artillerie ennemie a tiré sur les machines volantes, mais sans aucun dommage."

"En Corbie, pendant la nuit du 24, les forces de l'ennemi ont attaqué nos positions à Somdogne, mais ont été vite repoussées. L'action au plateau Carso continue de nous être favorable."

LA REPONSE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Washington, 26. — On a reçu aujourd'hui la réponse de la Grande-Bretagne à la note du 30 mars dans laquelle les Etats-Unis protestaient contre l'application de l'arrêté ministériel limitant le commerce des neutres. Elle soutient que cet arrêté ne dépasse pas la portée de la loi internationale, bien qu'il puisse avoir une nouvelle application des principes et qu'il convient d'attendre l'interprétation d'un tribunal. Elle prétend que les décisions de la cour suprême des Etats-Unis durant la guerre de Sécession justifient l'attitude de la Grande-Bretagne.

Les Anglais disent qu'il faut soumettre au jugement d'un tribunal international, bien qu'il puisse avoir une nouvelle application des principes et qu'il convient d'attendre l'interprétation d'un tribunal.

LE CALME REGNE A VARSOVIE

Petrograd, 26. — Peu d'excitation règne à Varsovie et le peuple est joyeusement confiant. On a proclamé la loi martiale. Les plus importants combats continuent à se livrer entre la Vistule et le Bug où le général Mackensen cherche à passer à travers la ligne tandis que les Moscovites opposent une résistance magnifique. Voici 2 jours, elle semblait avoir envahi la marche des Teutons sur Lublin. L'ennemi a reçu des renforts cependant et est revenu à la charge, et hier soir il se trouvait à quelques milles de la ville. On est d'avis à Petrograd que les Russes envisagent les intérêts de la France et de la Grande-Bretagne plutôt que le leur. Il importerait peu à la Russie, pays au vaste territoire, de céder momentanément un peu plus ou un peu moins de la Pologne, mais les chefs qui tracent les plans des armées alliées ont vu clairement que la continuation de la retraite sans combat permettrait à l'ennemi d'expédier force troupes dans l'Ouest pour se frayer un chemin vers Calais et même vers Paris.

Les deux pochoards ramassés ivres, hier, dans le parc Iherville, ont été trouvés par un soldat saisi ce matin. Le recorder les a condamnés, l'un à \$30 ou 2 mois, et l'autre, \$20 ou 2 mois.

Eugène Trudeau, trouvé coupable d'avoir eu en sa possession de l'opium et une seringue, a été condamné à 3 mois de prison, \$100 et les frais ou 3 autres mois.

Un Chinois du nom de How Wow, trouvé coupable d'avoir tenté d'introduire de l'opium au Canada, a été condamné à \$50 ou 3 mois.

COSTA CONVALESCENT

(Service de la Presse Associée)

Paris, 26. — Le ministre portugais en France a reçu une dépêche de Lisbonne annonçant que le Dr Alfonso Costa, ancien premier ministre, est entré en convalescence à la suite de la grave maladie qu'il a eue récemment et qu'on l'a transporté à sa demeure.

L'INITIATIVE DES PROTESTATIONS

LA PAROISSE SAINT-ANNE D'OTTAWA A ADOPTÉ, HIER APRES-MIDI, UNE RESOLUTION CONDAMNANT LA NOMINATION DE LA NOUVELLE COMMISSION SCOLAIRE.

(De notre correspondant)

Ottawa, 26. — La paroisse Sainte-Anne a pris hier après-midi l'initiative d'une protestation collective contre la nomination de la nouvelle commission scolaire. A une grande assemblée paroissiale, où presque toutes les familles étaient représentées, on a adopté une résolution protestant formellement contre cette nouvelle commission.

Une adresse a aussi été présentée à M. l'abbé Myrand, curé de la paroisse, le remerciant de la part qu'il a prise dans la lutte et approuvant l'attitude du clergé canadien-français de la capitale.

"Le clergé canadien-français, comme par le passé, dit la résolution, s'est tenu à la tête du mouvement et les ouailles seront comme par le passé fidèles aux directions qu'elles recevront de leurs pasteurs."

Il est probable que des assemblées du même genre seront tenues dans les autres paroisses.

LA GREVE DE BRIDGEPORT

LES OUVRIERS QUI SE SONT MIS EN GREVE SONT EXCLUS DES USINES CONTROLEES PAR LA CIE REMINGTON.

Bridgeport, Conn., 26. — Des difficultés inattendues provenant, dit-on, de ce que des chefs de département de la compagnie Remington ont refusé de reprendre à leur service des machinistes qui se sont mis en grève, ont empêché aujourd'hui tous les ouvriers de retourner à l'ouvrage dans plusieurs usines travaillant pour le compte de la fabrique Remington par sous-traité.

M. J. Keppeler, vice-président de l'Association internationale des machinistes, a demandé à M. J. A. Johnston, organisateur de l'Union internationale des charpentiers, de convoquer une conférence sur la nouvelle tournure que prennent les événements.

SOMMEIL INFANTICIDE

UN ENFANT DE QUEBEC SE TUE AVEC UN SOPORATIF.

(De notre correspondant)

Québec, 26. — Un enfant de deux ans, du nom de Drolet, dont les parents demeurent dans le quartier S-Laurent, à Lévis, s'est empoisonné, samedi, en absorbant la moitié d'une bouteille de sirop d'anis. L'enfant tomba peu après dans un profond sommeil dont il ne se réveilla plus; un médecin appelé en toute hâte a tenté en vain de le ramener à la vie.

INCENDIE DU CINEMA BELLEVUE

LES DEGATS SONT FORT CONSIDERABLES.

Un incendie a éclaté ce matin, vers 12.15 heures, au cinéma Bellevue, 1277 rue Saint-Denis. L'incendie se serait déclaré derrière la scène. Les pompiers appelés sur les lieux ont pris une heure à mettre le feu sous contrôle.

Les propriétaires de la salle déclarent qu'ils avaient fermé leur établissement à 11.30 heures, comme d'habitude, et qu'ils n'avaient remarqué rien d'anormal.

Les dommages sont considérables.

LA RECOLTE DU BLE EN RUSSIE

Ottawa, 26. — Un câblogramme reçu aujourd'hui par le ministère de l'Agriculture, de l'Institut international d'Agriculture de Rome, donne les chiffres suivants pour la récolte dans 54 districts de la Russie d'Europe: 166 d'hectares, 463,467,000 boisseaux, soit une augmentation de 29.3 pour cent sur la moisson de l'année dernière. La récolte d'orge montre une augmentation de 30.9 pour cent, celle de l'avoine, une augmentation de 32.7 pour cent, et celle du maïs, une diminution de 3.2 pour cent.

LE COUT D'UNE CUITE

DEUX POCHARDS CONDAMNES A \$30 D'AMENDE. — UN CHINOIS, MARCHAND D'OPIMUM, ATTRAPE \$50.

Les deux pochoards ramassés ivres, hier, dans le parc Iherville, ont été trouvés par un soldat saisi ce matin. Le recorder les a condamnés, l'un à \$30 ou 2 mois, et l'autre, \$20 ou 2 mois.

Eugène Trudeau, trouvé coupable d'avoir eu en sa possession de l'opium et une seringue, a été condamné à 3 mois de prison, \$100 et les frais ou 3 autres mois.

Un Chinois du nom de How Wow, trouvé coupable d'avoir tenté d'introduire de l'opium au Canada, a été condamné à \$50 ou 3 mois.

UN JEUNE HOMME SE NOIE A QUEBEC

Québec, 26. — Un jeune garçon de 16 ans, Cléophas Lachance, fils de M. Cléophas Lachance, cordonnier-monteur, domicilié rue Dordard, S.-Sauveur, s'est noyé accidentellement, samedi après-midi, en se baignant en compagnie de plusieurs compagnons dans la rivière S.-Charles, à l'endroit connu sous le nom de "Remous des Hirondelles". Le cadavre a été repêché peu après l'accident.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

BALAIS A ROULEAUX

Le balai à rouleau est un article indispensable dans une maison. Non seulement il travaille la grande somme de travail à la ménagère, mais il empêche la poussière de s'éparpiller partout sur les meubles et dans les portes et draperies. Nous vous recommandons spécialement la marque "Balais Rouleaux" de détail aux prix suivants: \$2.75, \$3.00, \$4.25 et \$4.50

Lecours Daignault & Brault
Succursale

Tél. Est 7330-7331, 637-39 EST SAINTE-CATHERINE, angle Beaudry, Montréal.

Vallières
Angle S.-Catherine et Montcalm

PARASOLS DE \$1.25 pour

25 douzaines de parasols de fantaisie dans les formes Dôme et autres styles, finis en bon sateen avec joli manche, valant réellement 1.25, pour... 39c

TEL. EST 4510

Dupuis Frères

Le Magasin du Peuple

447 EST, SAINTE-CATHERINE.

COLLECTION pour tous comprenant un choix d'ouvrages pouvant être mis entre toutes les mains, prix exceptionnellement bon marché, chacun... 20c

ALBUMS D'IMAGES POUR ENFANTS... 90c

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE... 75c

LE JOURNAL ROSE... 50c

AEROPLANES IMAGINAIRES

IL EST DEPUIS QUELQUE TEMPS, DE MODE, D'APERCEVOIR DES AVIONS AU-DESSUS DU SOL CANADIEN. — LES FUMISTES S'AMUSENT.

Tout le monde, de ce temps-ci, voit des aéroplanes mystérieux, la nuit, dans les airs, au-dessus de la région de Montréal. Il paraît qu'on en a vu, hier soir, au-dessus du Lac Saint-Louis, entre Pointe-Claire et Beacoufield.

Vers les neuf heures et demie, hier soir, un villageois de Beacoufield arrivait en toute hâte à la gare du Pacifique pour téléphoner aux autorités militaires d'Ottawa et de Montréal qu'un aéroplane évoluait au-dessus du Lac Saint-Louis, venant de la direction des frontières américaines. Il avait vu, dans le clair de lune, une trottante de voyageurs, réunis à la gare, attendant le train, avertis de l'affaire, cherchant et vivant, eux aussi, à l'affirmer. La machine n'était pas bien haute, elle avait un gros feu vert, à l'avant, et on entendait bien le moteur.

Des sceptiques prétendirent que c'était un ballonnet, gonflé à l'aide d'un feu mobile, et qui s'en allait à la dérive dans l'air, tandis que ce qu'on prenait pour le bruit du moteur de l'aéroplane n'était que le bruit de moteurs de chaloupes à gasoline, sur le lac. Mais les autres affirmèrent avoir vu l'aéroplane mystérieux et en suivirent longtemps, dans le ciel, ce qu'ils disaient être les fanalons.

D'autres affirment que, depuis quelques soirs, entre Châteauguay et Beauharnois, au bord du lac, quelqueun fait des signaux mystérieux à l'aide d'une lumière puissante, à reflets intermittents. On voit ces jeux de lumière de Pointe-Claire même. Serait-ce l'oeuvre de mystificateurs?

Cet après-midi le bureau des commissaires entendra les chefs de division au sujet de la pierre à bordure.

EN COUR DE COMPARUTION

Vendredi soir, un nommé Albert Horden, 80 Conway, était alors arrêté par le détective Crowther, à la Pointe St-Charles. Il a comparu, ce matin, devant le juge S.-Cyr, sous l'accusation d'avoir essayé d'aider des Autrichiens à traverser la frontière. Il a nié sa culpabilité et l'enquête a été remise à mercredi, le 28.

L'inculpé a été remis sous la protection du gardien E. Date, chargé de surveiller les détenus étrangers. L'avocat de la couronne est M. E. F. Surveyl.

LE Dr LEMIEUX EST BLESSE

IL EST VICTIME D'UN ACCIDENT HIER, AU LAC MAGOG — REPOS FORCE DE QUINZE JOURS.